

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

116^e année

8 décembre
1984

No 49

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

116^e année
8 décembre 1984
No 49

Sommaire

Avis divers	5453
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	5456
Code de procédure civile	5459
Compagnies, Loi sur les	5419-5460
Compagnies étrangères, Loi sur les	5450
Curatelle publique, Loi sur la	5467
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	5452
Inspecteur général des institutions financières	5467
Liquidation des compagnies, Loi sur la	5468
Loi électorale	5469
Ministères, Avis concernant les	5469
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un	5490
Société d'habitation du Québec, Loi sur la	5491
Syndicats professionnels, Loi sur les	5492
Vente des effets non réclamés, Loi sur la	5494
Ventes en vertu de la Loi sur la faillite	5494
Ventes par shérif	5497
Ventes pour taxes, avis de publication	5516

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la *Gazette officielle*
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-5389 2311-5389 QUÉBEC INC.	1984 11 13	Montréal
2311-5397 2311-5397 QUÉBEC INC.	1984 11 13	Montréal
2312-0009 2312-0009 QUÉBEC INC.	1984 11 13	Montréal
2312-0025 2312-0025 QUÉBEC INC.	1984 11 15	Montréal
2312-0033 2312-0033 QUÉBEC INC.	1984 11 15	Montréal
2312-6139 2312-6139 QUÉBEC INC.	1984 11 13	Trois-Rivières
2312-6196 2312-6196 QUÉBEC INC.	1984 11 14	Montréal
2312-6212 2312-6212 QUÉBEC INC.	1984 11 14	Québec
2312-6600 2312-6600 QUÉBEC INC.	1984 11 16	Québec
2312-6618 2312-6618 QUÉBEC INC.	1984 11 16	Québec
2312-6766 2312-6766 QUÉBEC INC.	1984 11 14	Joliette
2312-6782 2312-6782 QUÉBEC INC.	1984 11 14	Montréal
2312-6790 2312-6790 QUÉBEC INC.	1984 11 14	Montréal
2312-6915 2312-6915 QUÉBEC INC.	1984 11 14	Chicoutimi
2312-8002 2312-8002 QUÉBEC INC.	1984 11 14	Montréal
2312-8010 2312-8010 QUÉBEC INC.	1984 11 15	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-8028 2312-8028 QUÉBEC INC.	1984 11 15	Montréal
2312-8168 2312-8168 QUÉBEC INC.	1984 11 19	Longueuil
2312-8234 2312-8234 QUÉBEC INC.	1984 11 19	Longueuil
2312-8531 2312-8531 QUÉBEC INC.	1984 11 16	Québec
2312-8549 2312-8549 QUÉBEC INC.	1984 11 16	Québec
2312-8598 2312-8598 QUÉBEC INC.	1984 11 16	Québec
2312-8606 2312-8606 QUÉBEC INC.	1984 11 16	Québec
2312-8614 2312-8614 QUÉBEC INC.	1984 11 16	Québec
2312-8622 2312-8622 QUÉBEC INC.	1984 11 16	Abitibi
2312-8754 2312-8754 QUÉBEC INC.	1984 11 19	Québec
2312-8762 2312-8762 QUÉBEC INC.	1984 11 19	Montréal
2312-8853 2312-8853 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Saint-Maurice
2312-8903 2312-8903 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Joliette
2312-9000 2312-9000 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec
2312-9018 2312-9018 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec
2312-9026 2312-9026 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec
2312-9034 2312-9034 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec
2312-9042 2312-9042 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec
2312-9059 2312-9059 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec
2312-9067 2312-9067 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-9075 2312-9075 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec
2312-9083 2312-9083 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec
2312-9091 2312-9091 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec
2312-9158 2312-9158 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec
2312-9166 2312-9166 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec
2312-9174 2312-9174 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec
2312-9182 2312-9182 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec
2312-9190 2312-9190 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec
2312-9208 2312-9208 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Longueuil
2312-9216 2312-9216 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Arthabaska
2312-9224 2312-9224 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Arthabaska
2312-9232 2312-9232 QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec
2312-6865 À BULLE DÉCORS CUISINES INC.	1984 11 13	Montréal
2312-8275 ACCOMMODATION 868 INC.	1984 11 20	Québec
2312-8465 AGENCE DE GESTION CONSEILS E.B. INC.	1984 11 20	Montmagny
2312-6105 AGENCE RA-TEC INC.	1984 11 15	Longueuil
2312-8325 AMEUBLEMENT M. POISSANT INC.	1984 11 15	Richelieu
2312-8341 AMUSEMENTS MAXIMA INC.	1984 11 15	Québec
2312-8457 ASSURANCES CLICHE ET ASSOCIÉS INC.	1984 11 20	Rimouski
2312-6857 ATELIER R.M. INC.	1984 11 14	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-6253 AUTO ÉCOLE UNIVERSELLE (1984) INC.	1984 11 15	Terrebonne
2312-8812 LES AUTOBUS DE LA MONTÉRÉGIE INC.	1984 11 19	Longueuil
2312-6725 A. RUEST INC.	1984 11 13	Rimouski
2312-6659 A.M.P. DISTRIBUTION INC.	1984 11 16	Arthabaska
2311-7583 BÉTON CHOINIÈRE INC.	1984 10 30	Saint-François
2312-6154 B. LONGPRÉ & FILS INC.	1984 11 14	Québec
2312-8523 CAMER-CAN. IMPORT EXPORT INC.	1984 11 13	Montréal
2312-8176 CANTINE MOBILE RENÉ INC.	1984 11 19	Joliette
2312-6287 CENTRE DE DÉCORATION INTER-IMAGE INC.	1984 11 16	Saint-François
2312-8226 LE CENTRE D'ASTRO NUMÉROLOGIE DU SUD-OUEST INC.	1984 11 19	Beauharnois
2312-8119 CENTRE D'HÉBERGEMENT DE L'ASCENSION INC.	1984 11 15	Alma
2312-8366 CHAUFFAGE - VENTILATION JEAN-PAUL ARÈS INC.	1984 11 16	Richelieu
2312-6568 CHEZ FRANÇOIS «CÔTES ET AUTRES» INC.	1984 11 16	Terrebonne
2312-6576 LES CONSEILLERS EN TRANSPORT P.G. LTÉE	1984 11 16	Longueuil
2312-6121 CONSTRUCTION JACQUES (1984) INC.	1984 11 13	Arthabaska
2312-6147 LES CONSULTANTS BEAU BOISÉ INC.	1984 11 14	Québec
2312-6899 DÉPANNEUR DU LAC ROXTON INC.	1984 11 14	Bedford
2312-8036 DESSIN DE STRUCTURE DESCO INC.	1984 11 15	Québec
2312-8630 DIESEL DEUX MONTAGNES INC.	1984 11 19	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-8101 DISTRIBUTION J.R. LAC ST-JEAN INC.	1984 11 15	Alma
2312-8044 D. OUELLETTE INC.	1984 11 15	Richelieu
2312-8671 ÉCOLE DE CONDUITE BEL-AIR INC.	1984 11 19	Bedford
2312-6113 ÉCONOMIE MÉDICAL M.L. (1984) INC.	1984 11 13	Montréal
2312-6972 ENERGYM INC.	1984 11 15	Bedford
2312-8770 LES ENTREPRISES ALVES & FILS INC.	1984 11 19	Montréal
2312-6352 ENTREPRISES CHARLES MICHAUD INC.	1984 11 15	Terrebonne
2312-8390 LES ENTREPRISES CLAUDE AUDET INC.	1984 12 01	Frontenac
2312-8861 LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ AIRTECH LTÉE	1984 11 20	Montréal
2312-8887 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES MICHEL GIRARD INC.	1984 11 20	Québec
2312-6162 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES YVON LAROCHELLE INC.	1984 11 14	Beauharnois
2312-8408 LES ENTREPRISES GAÉTAN AUBRY INC.	1984 11 16	Joliette
2312-6279 LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES 8887 LASALLE INC.	1984 11 16	Longueuil
2312-8416 LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES JEAN-CLAUDE DESJARDINS INC.	1984 11 16	Joliette
2312-8242 ENTREPRISES JEANNE ET FRANCE INC.	1984 11 20	Rouyn-Noranda
2312-6824 LES ENTREPRISES JIMENEZ-SIGOUIN INC.	1984 11 13	Richelieu
2312-8317 ENTREPRISES LACARNO INC.	1984 11 15	Montréal
2312-8184 LES ENTREPRISES LOUIS-PHILIPPE HUDON INC.	1984 11 19	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-6998 LES ENTREPRISES ROBERT MARCOTTE INC.	1984 11 15	Beauharnois
2312-6550 LES ENTREPRISES SIRLAB INC.	1984 11 13	Roberval
2312-8051 EXCLUSIVITÉS GIGI INC.	1984 11 15	Rimouski
2312-6238 FERME A. RIENDEAU INC.	1984 11 15	Longueuil
2312-6592 FERME FELIPE INC.	1984 11 16	Arthabaska
2312-8085 FERME HUGUES BOISVERT INC.	1984 11 15	Laval
2312-8077 FERME JOHN HOULEY & FILS LTÉE	1984 11 15	Frontenac
2312-6980 FERME LANNI INC.	1984 11 15	Montréal
2312-8663 FORAGES COMEAU INC.	1984 11 19	Frontenac
2312-6683 LES FORESTIERS R.M.D. INC.	1984 11 13	Roberval
2312-8291 FREINS ET SUSPENSIONS R.C. INC.	1984 11 20	Chicoutimi
2312-8382 GASTON BOULET ET FILS INC.	1984 11 16	Beauharnois
2312-8705 GESTION DANIEL MARQUIS INC.	1984 11 19	Rimouski
2312-6873 GESTION DENIS BOUCHARD INC.	1984 11 14	Québec
2312-8564 GESTION EXCELLENT CIE LTÉE	1984 11 16	Montréal
2312-6642 GESTION INFORMATIQUE DME INC.	1984 11 15	Québec
2312-8143 GESTION JACK & JO LTÉE	1984 11 19	Québec
2312-6956 GESTION JACQUES DEMERS INC.	1984 11 15	Beauharnois
2312-8259 GESTION J. ANDRÉ COUTU INC.	1984 11 20	Longueuil
2312-6246 GESTION J.C.B. INC.	1984 11 15	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-0017 GESTION J.R.E.F. INC.	1984 11 16	Frontenac
2312-6584 GESTION LIONEL CORBIN INC.	1984 11 16	Bedford
2312-6733 GESTION MARCEL G. TREMBLAY INC.	1984 11 14	Roberval
2312-6758 GESTION NYP LTÉE	1984 11 14	Québec
2312-8804 GESTION R.H.B. INC.	1984 11 19	Beauce
2312-8135 GESTIONS S.T.G. INC.	1984 11 16	Québec
2312-8796 LE GROUPE BOUCHER INC.	1984 11 19	Montréal
2312-8846 GROUPE G. B. M. INC.	1984 11 20	Saint-François
2312-8556 LES HISTORIENS DU TEMPS PRÉSENT INC.	1984 11 15	Saint-François
2312-8747 HÔTEL LA BAIE INC.	1984 11 16	Bonaventure
2312-8879 LES IMMEUBLES MGS LTÉE	1984 11 20	Longueuil
2312-8150 LES IMMEUBLES PIERRE ET MICHEL JARRY INC.	1984 11 19	Saint-Hyacinthe
2312-6329 INDUSTRIES JALAC CANADA INC.	1984 11 16	Québec
2312-8218 LES INVESTISSEMENTS FREDETTE INC.	1984 11 19	Saint-François
2312-6774 I. KAIDBEY INC.	1984 11 13	Montréal
2312-8440 I.R.C. AUTO INC.	1984 11 20	Rimouski
2312-8473 JEANOUE INC.	1984 11 20	Rimouski
2312-8127 JEAN-PAUL & ROGER BOLDOC INC.	1985 01 01	Montmagny
2312-6816 JOURNAL ST-RAYMOND INC.	1984 11 13	Québec
2312-6923 KILOTECH CONTRÔLE INC.	1984 11 14	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-6204 LÉO LACROIX INC.	1984 11 15	Montmagny
2312-8713 LIBRAIRIE LA POCHERIE INC.	1984 12 01	Montréal
2312-8515 LIONEL DESHAIES INC.	1984 11 16	Trois-Rivières
2312-8283 LOCASAT QUÉBEC INC.	1984 11 20	Québec
2312-6964 LOCATION G.D.G. LTÉE	1984 11 15	Québec
2312-8192 LES LOGICIELS NAFA INC.	1984 11 16	Montréal
2312-8689 LOGI-BÉ INC.	1984 11 19	Hauterive
2312-8697 LOUSON (1984) LTÉE	1984 11 15	Montréal
2312-8358 LYRFAC INC.	1984 11 15	Saint-François
2312-8309 L.D.M. MARKETING INC.	1984 11 16	Longueuil
2312-6717 MARCHÉ LEBEL INC.	1984 11 14	Kamouraska
2312-8200 MICHEL BÉLIVEAU PAYSAGISTE INC.	1984 11 19	Arthabaska
2312-6931 MICHELYSE, IMPORTATEUR VINICOLE INC.	1984 11 14	Bedford
2312-6303 MULTIPLI CONSTRUCTION NAUTIQUE, INC.	1984 11 15	Rimouski
2312-6360 M. CONCEPTION D'INTÉRIEUR INC.	1984 11 15	Trois-Rivières
2312-6949 M.P. AUTO ÉLECTRIQUE INC.	1984 11 14	Montréal
2312-8333 ORGANISATION INC.	1984 11 15	Québec
2312-6907 PARA-CHIC INC.	1984 11 14	Montréal
2312-8739 LES PÊCHEURS SCIENTIFIQUES DU QUÉBEC INC.	1984 11 15	Montréal
2312-8820 PEINTURE SAG-NAT LTÉE	1984 11 19	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-6840 PISCICULTURE DU LAC HUDON INC.	1984 11 13	Rimouski
2312-6188 PLACEMENTS G. LAMOUREUX INC.	1984 11 14	Richelieu
2312-6311 PLANIROM INC.	1984 11 15	Beauharnois
2312-6345 PLANTAFOLIE INC.	1984 11 14	Longueuil
2312-8788 POURVOIRIE OUTARDES 4 INC.	1984 11 19	Montréal
2312-8655 RADIO AMÉRIQUE INC.	1984 11 19	Montréal
2312-6295 RANCH ST-SYLVESTRE INC.	1984 11 15	Frontenac
2312-6220 RESTAURANT BAR G.L. INC.	1984 11 15	Québec
2312-8572 RESTAURANT LA SALAMANDRE INC.	1984 11 16	Québec
2312-8648 RUBIE DESIGN INC.	1984 11 19	Québec
2312-8093 SALON ROMANTIC INC.	1984 11 15	Québec
2312-8374 SERVICES TÉLÉPHONIQUES M.B. INC.	1984 11 16	Longueuil
2312-6170 SOCIÉTÉ DE GESTION LINDA INC.	1984 11 14	Longueuil
2312-6626 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER A.F.C. INC.	1984 11 13	Montréal
2312-6709 LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MA-SIFARE INC.	1984 11 13	Québec
2312-8424 LES SOINS INDUSTRIELS C.L. INC.	1984 11 19	Québec
2312-6832 SPÉCIAUX & VARIÉTÉS GEMMA INC.	1984 11 13	Québec
2312-6881 STÉPHANOS VLASOPOULOS INC.	1984 11 14	Longueuil
2312-8069 LA TERRE DU FILM J.R.C.T. INC. MOVIE LAND J.R.C.T. INC.	1984 11 15	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-8580 TRANSPORT CLERMONT CÔTÉ INC.	1984 11 16	Alma
2312-8721 TRANSPORT MAURICE HALLÉ INC.	1984 11 16	Beauce
2312-6261 LES TRANSPORTS DEBLOIS INC.	1984 11 14	Roberval
2312-8838 LES TRANSPORTS R. LAPOINTE INC.	1984 11 19	Iberville
2312-6634 VIMONT AUTO-ÉLECTRIQUE INC.	1984 11 15	Laval

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

207

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1632-4840 LES ALIMENTS KOURI INC.	1978 12 31	1984 11 13	
1232-5320 ANDRÉ BASTIEN INC.	1962 03 01	1984 11 16	LES ENTREPRISES ANDRÉ BASTIEN INC.
1331-3705 LES APPARTEMENTS D'ASSIGNY INC.	1973 05 22	1984 11 19	
1631-4460 ATELIER ROPART INC.	1978 11 16	1984 11 15	
1461-3210 AUTOBUS ST-CÉSaire LTÉE	1975 08 11	1984 11 19	
1192-4206 A. LUSSIER & FILS LTÉE	1969 05 07	1984 11 15	LES ALIMENTS VALDI INC. VALDI FOODS INC.
1470-5545 BOULANGERIE DE LAFONTAINE INC.	1976 10 01	1984 11 13	
1138-7735 BOULANGERIE ÉPICURE INC.	1962 02 20	1984 11 14	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1336-6190 BRASSERIE MARSOLAIS INC.	1973 07 30	1984 11 15	LES ENTREPRISES LANGOI INC.
1233-0270 BRIQUE ANTIQUE, LTÉE	1966 05 12	1984 11 15	
1639-5253 CARRIER & BÉGIN INC.	1979 10 22	1984 11 20	
1337-6082 CEREC (1974) LTÉE	1973 08 07	1984 11 19	CEREC INC.
1214-9316 CHINESE TEA HOUSE INC.	1971 10 28	1984 11 16	MAISON PING PING INC.
1247-2270 CLÉMENT PHILIBERT & FILS ASSURANCES LTÉE	1968 12 02	1984 11 19	
1338-8368 LA CLINIQUE DE REMPLACEMENT MÉDICAL DE MONTREAL LTÉE	1973 03 01	1984 11 15	INVESTISSEMENTS YATES INC. <i>YATES INVESTMENT INC.</i>
1627-6412 CLUB JEUNESSE (VOYAGE MÉRISOL) INC.	1978 06 20	1984 11 14	
1289-7666 COMPAGNIE NATIONALE D'IMPORTATION DE HARENGS LTÉE	1956 05 15	1984 11 15	
1344-5135 LES CONSTRUCTIONS ÉLÉGANCE INC.	1973 10 30	1984 11 14	
1504-4688 CORPORATION PANRE	1976 08 02	1984 11 19	
1364-5593 DROUIN, DES ROCHERS & ASSOCIÉS INC.	1975 07 05	1984 11 16	
1272-8150 L'ÉCOLE PROGRESSIVE INC.	1956 10 14	1984 11 14	
1639-0320 LES ÉDITIONS T.L.M. INC.	1979 09 21	1984 11 13	
1244-7629 LES ENTREPRISES AMABLE CHALUT INC.	1959 11 26	1984 11 16	
1479-3699 LES ENTREPRISES A. WILKY INC.	1977 07 11	1984 11 19	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1854-6507 LES ENTREPRISES CHENATO INC.	1982 02 09	1984 11 20	
1366-8611 LES ENTREPRISES CLAUDETTE & SOLANGE INC.	1975 09 08	1984 11 14	
1191-0072 LES ENTREPRISES HAM SUD INC.	1958 07 15	1984 11 13	
1350-2398 LES ENTREPRISES MARSILLY INC.	1973 12 28	1984 11 19	
1418-1952 FERME ST-LIBOIRE INC.	1972 08 28	1984 11 19	
1261-5241 FUR STORAGE LTD.	1945 11 15	1984 11 14	
1635-5943 GARAGE R. COUTURE & FRÈRES INC.	1979 04 20	1984 11 13	GARAGE R. COUTURE INC.
1637-5552 GAZ DU QUÉBEC (1979) INC.	1979 07 11	1984 11 20	GAZ DU QUÉBEC INC.
1116-8754 GIBERT MÉTAL INC.	1968 12 16	1984 11 14	
1334-0880 GILLES MERCILLE & ASSOCIÉS LTÉE	1973 03 26	1984 11 19	GILLES MERCILLE & ASSOCIÉS INC. GILLES MERCILLE & ASSOCIATES INC.
1479-7211 LES IMMEUBLES CLAURALIN INC.	1977 07 25	1984 11 14	M. CHAUMONT 101-08 INC.
1624-0301 IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE G. ROBITAILLE INC.	1978 03 03	1984 11 15	IMPRIMERIE G. ROBITAILLE INC.
1159-8422 J.P. DESROCHES INC.	1963 03 18	1984 11 13	
1141-7508 LABORATOIRES PRO-DOC LIMITÉE	1957 07 08	1984 11 15	
1165-3565 LAC ST-JEAN DÉMÉNAGEMENT LIMITÉE	1958 08 13	1984 11 19	
1339-3368 LIBRAIRIE ANDROGYNIE LTÉE	1973 09 07	1984 11 15	
1113-3543 LUSTERIZED CO. LTD.	1954 12 30	1984 11 14	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1156-7377 L. BOUCHER INC.	1964 08 18	1984 11 14	
1100-5733 L. J. TREMPE INCORPORÉE	1952 02 26	1984 11 15	
1505-0800 MARCHÉ ÉMERY & FILS INC.	1976 09 22	1984 11 20	
1465-0188 MARKETING W. JOHN LAFAVE INC.	1976 02 26	1984 11 19	
1195-1373 MEKANIKA INC.	1970 01 05	1984 11 15	
1156-2485 MICHAUD & SIMARD, INC.	1946 06 22	1984 11 15	
1237-9236 LE MONDE DE LA LOCATION BANC & TABLE INC.	1967 01 03	1984 11 13	
1205-6990 NETTOYEURS BON TON INC.	1970 08 07	1984 10 22	
1127-4727 LES PAYSAGISTES CINQUINO COMPAGNIE LTÉE	1960 02 01	1984 11 20	
1471-5114 POLYTRAD LTÉE	1976 11 15	1984 11 19	
1477-1273 LES PRODUITS ALIMENTAIRES GALAXIE INC.	1977 04 29	1984 11 15	
1281-4778 RADISSON TRANSPORT INC.	1970 07 06	1984 11 15	RÉALISATIONS J.D.M. INC.
1264-8986 REAL HAMEL CONSTRUCTION INC.	1970 03 25	1984 11 14	
1625-3205 SERVICES ANTI-POLLUTION HYDRO-VAC LTÉE	1978 04 11	1984 11 15	
1115-1305 SOCIÉTÉ GUARANTEE SPONGING INC.	1946 07 03	1984 11 13	
1116-1429 S.H. GITELMAN FUR INC.	1968 09 05	1984 11 13	
1244-4972 TELPA LTÉE	1962 07 25	1984 11 19	TELPA INC.
1178-4865 TRICOTS GODIN INC.	1959 10 27	1984 11 15	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1362-4424 TROCHAINES INC.	1975 03 17	1984 11 15	
1144-7463 VALLEYFIELD TRANSVISION INC.	1961 05 03	1984 11 16	
1633-3213 VARIÉTÉS ÉROS DU NORD-OUEST INC.	1979 01 30	1984 11 19	BOUTIQUE L'EXCLUSIVE INC.
1502-7600 VENTES KEME INC.	1976 03 26	1984 11 16	
1476-0888 LES VOÛTES DE FOURRURES DE MONTRÉAL INC.	1977 03 30	1984 11 15	

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

207

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2312-6741 LES PLACEMENTS PIERRETTE GRATTON INC.	SALLE DE QUILLES LA MODERNE LTÉE SALLE DE QUILLES AU-MARC INC. LES PLACEMENTS PIERRETTE GRATTON INC.	1984 12 01	Montréal
2312-5701 PROVISIONS ST-FÉLIX LTÉE	PROVISIONS ST-FÉLIX LIMITÉE 2311-3228 QUÉBEC INC.	1984 11 10	Joliette
2312-8986 RÉAL HAMEL CONSTRUCTION INC.	RÉAL HAMEL CONSTRUCTION INC. LES CONSTRUCTIONS ÉLÉGANCE INC.	1984 11 20	Québec

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

207

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2149-4307 2149-4307 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1984 11 20	de la dénomination sociale: PLOMBERIE M.D. INC.
2160-7338 2160-7338 QUÉBEC INC.	1983 10 05	1984 11 13	du capital-actions
2162-5546 2162-5546 QUÉBEC INC.	1983 11 16	1984 11 16	du district: Beauharnois
2164-4950 2164-4950 QUÉBEC INC.	1984 02 08	1984 11 13	AVOGESCO INC.
2171-0595 2171-0595 QUÉBEC INC.	1984 05 31	1984 11 14	de la dénomination sociale: CONDITIONNEMENT RIMOUSKI INC.
2171-6055 2171-6055 QUÉBEC INC.	1984 06 11	1984 11 15	de la dénomination sociale: ART FRANCE-CANADA INC.
2171-6345 2171-6345 QUÉBEC INC.	1984 06 18	1984 11 15	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS LUCIEN BESSETTE INC.
2172-0305 2172-0305 QUÉBEC INC.	1984 06 27	1984 11 19	de la dénomination sociale: EXPO-AUTO QUÉBEC INC.
2172-5635 2172-5635 QUÉBEC INC.	1984 07 12	1984 11 13	de la dénomination sociale: BOUTIQUE CUBIC (1984) INC.
2309-8080 2309-8080 QUÉBEC INC.	1984 08 31	1984 11 16	1) de la dénomination sociale: GERVAIS ROCH LUMINAIRE INC. 2) du district: Joliette
2310-7030 2310-7030 QUÉBEC INC.	1984 09 27	1984 11 13	de la dénomination sociale: BONIN FLEURISTE INC.
2310-7782 2310-7782 QUÉBEC INC.	1984 09 28	1984 11 14	1) de la dénomination sociale: CAMILLE FORTIN AUTO CENTRE INC. 2) du district: Rimouski

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2310-7964 2310-7964 QUÉBEC INC.	1984 09 28	1984 11 14	du district: Terrebonne
2311-0281 2311-0281 QUÉBEC INC.	1984 10 10	1984 11 15	1) de la dénomination sociale: HÔTEL-MOTEL LES BOULES INC. 2) du district: Rimouski
2311-7658 2311-7658 QUÉBEC INC.	1984 10 31	1984 11 20	du district: Drummond
2311-8706 2311-8706 QUÉBEC INC.	1984 10 30	1984 11 15	de la dénomination sociale: SERVICE D'USINAGE ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLE (SUMI) INC.
2312-4829 2312-4829 QUÉBEC INC.	1984 11 08	1984 11 20	de la dénomination sociale: CHARMIC MÉTAL INC.
2312-5917 2312-5917 QUÉBEC INC.	1984 11 09	1984 11 16	de la dénomination sociale: BOUTIQUE L'HOMME L.B. INC.
2309-8189 LES APPARTEMENTS 100 DON BOSCO INC.	1984 09 04	1984 11 20	de la dénomination sociale: LES APPARTEMENTS DE LA RUE LA DAUVERSIÈRE INC.
1509-8189 LES APPARTEMENTS MÉLANIE INC. ...	1977 12 29	1984 11 15	du capital-actions
2166-9114 ARMURERIE LORD & TOMASSINI INC.	1984 02 28	1984 11 13	
1863-1275 LES ATELIERS CYR ET BÉRUBÉ INC. ..	1982 11 19	1984 11 15	de la dénomination sociale: LES ATELIERS JASMIN TURCOTTE INC.
2165-0148 BOULANGERIE TORSADÉ INC.	1983 12 20	1984 11 20	de la dénomination sociale: MERVAL INC.
2311-0265 BUREAUTIQUE LANDRY INC.	1984 10 09	1984 11 16	de la dénomination sociale: DISTRIBUTIONS WILL INC.
2163-8556 CAFÉ ELSA INC.	1983 12 14	1984 11 20	de la dénomination sociale: DÉLICE DES MERS ST-MARTIN INC.
1852-7002 CAM-TRAC BERNIÈRES INC.	1981 11 25	1984 11 15	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1859-7831 CELLIER CANADA INC.	1982 07 16	1984 11 14	du district: Longueuil
2311-3582 CENTRE COMMUNAUTAIRE SPORTIF SAINT-JOVITE MONT-TREMBLANT LTÉE	1984 10 18	1984 11 12	du capital-actions
2311-8466 LES CHARCUTERIES PRINCE LTÉE	1984 10 29	1984 11 13	de la dénomination sociale: LES ALIMENTS PRINCE LTÉE PRINCE FOODS LTD.
1157-3367 CIMENT ST. LAURENT INC.	1951 03 13	1984 11 16	du capital-actions
1857-9037 COPOBEC INC.	1982 05 18	1984 11 16	de la dénomination sociale: LES INDUSTRIES KIROUAC INC.
2160-7015 ENRICO INC.	1983 09 30	1984 11 16	du capital-actions
1852-9818 LES ENTREPRISES DE RÉFRIGÉRATION P.M.F. INC.	1981 12 04	1984 11 13	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 15
1270-6875 LES ENTREPRISES JEAN LADOUCEUR INC.	1966 11 03	1984 11 19	des restrictions à l'activité
2168-0749 LES ENTREPRISES MICHEL BOUCHARD INC.	1984 03 23	1984 11 14	de la dénomination sociale: PROGRAMMATION 2000 INC.
2165-8273 LES ENTREPRISES P. JAQUE INC.	1984 01 17	1984 11 15	du capital-actions
2153-1280 LES ENTREPRISES RÉGIS DUMONT INC.	1983 03 31	1984 11 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
2149-6955 E. AUDET & FILS (1983) INC.	1982 12 29	1984 11 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
1154-6421 GASTON DUSSAULT INC.	1966 12 09	1984 11 16	de la dénomination sociale: MEUBLES DUSSAULT INC.
1156-6254 GASTON LÉVESQUE INC.	1962 02 02	1984 11 14	de la dénomination sociale: DECO MEUBLES V INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1864-9558 GESTION EMERY & FILS INC.	1982 12 22	1984 11 20	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2310-8137 GESTION LÉO ST-PIERRE INC.	1984 10 03	1984 11 15	du capital-actions
2311-6593 GESTION M.C.K. INC.	1984 10 23	1984 11 14	des dispositions
2171-2039 GESTION ROMAR INC.	1984 06 01	1984 11 19	du district: Laval
2310-2262 HABITAT ST-JEAN INC.	1984 09 17	1984 11 13	de la dénomination sociale: HERBEL PROGRAMME DE SANTÉ INC.
1462-6808 IMMEUBLES MARCEL JOLY INC.	1975 10 16	1984 11 13	de la dénomination sociale: CENTURY 21 MARCEL JOLY INC.
1192-3570 LES IMMEUBLES VENDÔMES INC.	1961 06 15	1984 11 14	du capital-actions
1360-7155 LES INDUSTRIES P.F. INC.	1975 02 03	1984 11 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
2169-8444 INSTITUT SON 2000 INC.	1984 08 01	1984 11 15	1) de la dénomination sociale: INSTITUT IMAGE & SON 2000 INC. 2) du district: Longueuil 3) du capital-actions 4) des dispositions 5) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2164-5791 INVESTISSEMENT 92067 INC.	1984 01 04	1984 11 13	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 7
1170-7155 LEMAY & LEMIRE INC.	1965 03 17	1984 11 13	du capital-actions
1860-9214 LUBRI-MODERNE INC.	1982 09 03	1984 11 15	1) du capital-actions 2) des dispositions
1270-4037 L. LACHANCE & ASSOCIÉS INC.	1964 12 17	1984 11 13	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1273-6112 MALO TRANSPORT (1971) INC.	1971 02 25	1984 11 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
1841-8731 MARTIN BRIE INC.	1980 12 22	1984 11 15	du capital-actions
1503-3145 OPTICOM INC.	1976 05 04	1984 11 15	du capital-actions
1342-4056 ORANGE MAISON (1971) INC.	1971 06 11	1984 11 16	de la dénomination sociale: ORANGE MAISON INC.
2162-2956 PIANO-BAR 539 INC.	1983 11 10	1984 11 14	de la dénomination sociale: STUDIO 539 INC.
2151-0359 PIERRE JACQUES & ASSOCIÉS INC.	1983 02 01	1984 11 16	de la dénomination sociale: RUSSO, JACQUES & ASSOCIÉS INC.
1306-5842 LES PLASTIQUES PUBLICITAIRES SUBEC INC.	1971 08 12	1984 11 16	du capital-actions
1848-5680 PNEUS C. V. INC.	1981 07 15	1984 11 19	1) de la dénomination sociale: RECYCLAGE DE PNEUS ST-CHRYSOSTOME INC. 2) du district: Beauharnois
1476-7297 SEGIM INC.	1977 04 19	1984 11 15	du capital-actions
1336-3155 SERVICE DE GESTION INDUSTRIELLE G.R. INC.	1972 12 21	1984 11 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
1842-2386 SOGEVEX INC.	1981 01 07	1984 11 15	de la dénomination sociale: COMPAGNIE DE GESTION TRICOR INC. TRICOR HOLDINGS COMPANY INC.
1847-9659 LES SOUDURES MATHIEU ET FILS INC.	1981 06 22	1984 11 20	1) du district: Saint-Hyacinthe 2) du capital-actions 3) des dispositions
1359-9105 TERRASSEMENT LEVASSEUR, AMOS INC.	1974 10 24	1984 11 19	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1852-7267 TRANSPORT CANADIAN FREIGHTWAYS (QUÉBEC) INC.	1981 11 24	1984 11 15	de la dénomination sociale: TRANSPORT CFQI INC.
1105-7668 UAP INC.	1961 12 29	1984 11 30	du capital-actions
1365-2854 VERGERS ARSÈNE POISSON INC.	1975 05 02	1984 11 13	du capital-actions
2151-8857 YACHT-CLUB ST-BENOIT INC.	1983 02 24	1984 11 14	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

207

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2150-6035 MARGAU INC.	modification	1984 11 01	1984 11 19

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

207

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2310-6933 ACTION ET PROMOTION ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY INC.	1984 11 20	31, Mrg. Paré, Montmagny
2169-3759 ADISTA-ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS DE SCIENCES ET TECHNOLOGIE DES ALIMENTS	1984 11 15	Dépt. sciences et tech. aliments, local 1429, Pavillon Comtois, Sainte- Foy
2311-7302 ÂGE D'OR ST-JEAN BAPTISTE MARIE VIANNEY DE CHATEAUGUAY INC.	1984 11 20	8, rue Rainville, Châteauguay
2311-4564 AGENCE DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SOUS LE BON TOIT DE MOISIE, INC.	1984 11 14	Moisie
2311-1180 LES ARTISTES POUR LA PAIX	1984 11 16	Communauté urbaine de Montréal
2310-1090 ASSOCIATION BÉNÉVOLE AMITIÉ INC. FRIENDSHIP VOLUNTEER ASSOCIATION INC.	1984 11 14	1550, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal
2309-7934 ASSOCIATION CULTURELLE DES STREZOVINON DE MONTRÉAL	1984 11 14	7270, Querbes, app. 1, Montréal
2312-3839 ASSOCIATION DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE HUGH GRENIER INC.	1984 11 15	620, boulevard Dorchester ouest, bureau 1200, Montréal
2311-4895 ASSOCIATION DE SOCCER DE VARENNES	1984 11 15	Varenes
2309-7892 ASSOCIATION DES CAMPEURS DU TROPICANA (A.C.T.I.) INC.	1984 11 14	1680, rue Principale, Granby
2311-9027 ASSOCIATION DES LOISIRS CHOMEDEY INC. CHOMEDEY ACTIVITIES ASSOCIATION INC.	1984 11 20	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2311-7328 ASSOCIATION DES SPÉCIALISTES EN CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DE L'ESTRIE INC.	1984 11 20	Sherbrooke
2173-3019 L'ASSOCIATION ETHNIQUE DES PERSONNES ÂGÉES DE MONTRÉAL INC.	1984 11 16	3553, rue St-Urbain, Montréal
2311-4242 L'ASSOCIATION MÉDICALE ISRAËL-QUÉBEC	1984 11 14	4735, Côte Ste-Catherine, Montréal
2312-7186 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES SPÉCIALISTES EN ORIENTATION ET MOBILITÉ	1984 11 20	Montréal
2311-1685 ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÉTANQUE DE LAVAL	1984 11 14	Laval
2311-5272 L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CLOWNS	1984 11 20	75, Parc Georges Etienne Cartier, Montréal
2174-0881 ATHLÉTISME CHOMEDEY CHOMEDEY ATHLETICS	1984 11 20	222, de l'Ermitage, Laval
2312-7145 BOUCHE À OREILLE. SERVICE D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE TÉMISCOUATAIN	1984 11 20	18, rue St-Philippe, Cabano
2173-6848 CARREFOUR SOCIO-CULTUREL DE MONTRÉAL C.S.C.H.M. INC.	1984 11 14	3305, Goyer, app. 12, Montréal
2310-6651 CENTRE DE RECHERCHE EN TECHNOLOGIES NOUVELLES DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE	1984 11 15	Joliette
2310-4672 CENTRE DE TRANSITION AMOUR DE LA VIE	1984 11 16	Montréal
2311-4614 CENTRE D'INFORMATION ET DE RECHERCHE EN ACUPUNCTURE - C.I.R.A.	1984 11 20	4352, rue de Salaberry, Montréal
2310-6693 CENTRE ESTRIEN DE CAO/FAO INC.	1984 11 14	Sherbrooke
2312-3953 CENTRE QUÉBÉCOIS DE PRODUCTIVITÉ DU MEUBLE ET DU BOIS OUVRÉ	1984 11 20	Victoriaville
2310-6511 LA CLINIQUE DES FEMMES DE L'OUTAOUAIS	1984 11 14	44, Jeanne d'Arc, Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2310-4375 CLUB BON COEUR DES CARDIAQUES DE CHARLEVOIX INC.	1984 11 14	Baie Saint-Paul
2312-7053 CLUB DE L'ÂGE D'OR SAINTE-LOUISE-DE-MARILLAC	1984 11 20	Montréal
2311-4044 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE OPTIMISTE ST-GABRIEL-DE-BRANDON	1984 11 20	15, rue du Vieux Moulin, Saint-Gabriel-de-Brandon
2167-4155 CLUB DES CADRES ANGUS INC.	1984 11 14	3195, rue Rachel, Montréal
2173-3449 CLUB D'ATHLÉTISME INDÉPENDANT QUÉBÉCOIS C.A.I.Q.	1984 11 16	Laval
2309-7553 CLUB D'ATHLÉTISME «COROEBUS»	1984 11 15	7590, Terrasse St-Roch, app. 2, Montréal
2170-7898 CLUB OPTIMISTE DE CAP-CHAT	1984 11 16	Cap-Chat
2312-7483 CLUB OPTIMISTE DE SABREVOIS INC.	1984 11 20	1202, rang Bord de L'Eau, Sabrevois
2312-7095 CLUB RÉCRÉATIF LAMBERT LTÉE	1984 11 20	3144, rue Lambert, Sainte-Marthe-sur-le-Lac
2311-4200 CLUB SPORTIF «LES DISSOUS»	1984 11 14	Saint-Apollinaire
2312-3789 CLUB VÉLOCIPÈDE DE QUÉBEC INC.	1984 11 14	Sillery
2311-4796 COMITÉ DE TENNIS ST-AUGUSTIN INC.	1984 11 16	200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures
2311-1909 COMITÉ DES FÊTES DU CENTENAIRE DE ST-THÉOPHILE INC.	1984 11 20	Centre communautaire, 644, rue du Collège, Saint-Théophile, Beauce
2173-6335 COMITÉ D'INITIATIVE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET TOURISTIQUE DE LA VILLE DE MACAMIC	1984 11 14	Macamic, Abitibi-Ouest
2311-4358 COMITÉ POUR LES BIENS CULTURELS DE BAIE-DES-ROCHERS	1984 11 20	Baie-Des-Rochers

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2310-4615 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-COMMUNAUTAIRE DE LA ZONE MASKINONGÉ INC.	1984 11 20	Louiseville
2312-3748 LA CORPORATION DES RESPONSABLES D'ORGANISMES DE BROMPTONVILLE INC.	1984 11 14	29, rue Frontenac, Bromptonville
2311-1495 LES ÉLITES DU TRANSCONTINENTAL INC.	1984 11 14	Rivière-Bleue
2311-1271 LES ÉPAULARDS DE MONTRÉAL	1984 11 16	Montréal
2311-4549 LES ÉTINCELLES D'ARGENT INC.	1984 11 16	1671, chemin Duplessis, Fleurimont
2171-8002 LA FONDATION CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE L'OUTAOUAIS	1984 11 14	Hull
2311-1834 LA FONDATION CULTURELLE TRIFLUVIENNE INC.	1984 11 15	1425, Place de l'Hôtel de Ville, Trois-Rivières
2172-9769 FONDATION DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE GATINEAU INC.	1984 11 15	Gatineau
2310-1421 LA FONDATION PLEIN-AIR SAGUENAY INC.	1984 11 15	3, rue du Faubourg, Anse Saint-Jean
2171-1106 FONDATION SPORTIVE SAINT-EUSTACHE INC.	1984 11 20	220, boulevard Sauvé, Saint-Eustache
2311-4671 FORTRATEXTE DU QUÉBEC	1984 11 20	Montréal
2312-7418 GYMNASTIKA	1984 11 20	Thurso
2312-7301 L'INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION	1984 11 20	1981, avenue Collège McGill, bureau 1720, Montréal
2311-1800 JURICLUB INC.	1984 11 15	1, rue Notre-Dame est, bureau 16.54, Montréal
2310-4573 LIGUE DE HOCKEY INTERMÉDIAIRE DE BEAUCE INC.	1984 11 15	713, boulevard Robert Cliche, Saint-Joseph-de-Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2312-7293 LIGUE DE HOCKEY JUNIOR CC DU KRT INC.	1984 11 20	Saint-Cyprien
2311-4929 LIGUE DE HOCKEY SUR TABLE ROSEMONT	1984 11 16	5991, Iberville, Montréal
2311-1065 LE MAGAZINE TRANSACTIONS INC.	1984 11 14	405, Ste-Catherine est, bureau J- M825, Université du Québec, Montréal
2170-4911 LA MAISON DES JEUNES «L'ESCALIER» DE LACHINE INC.	1984 11 14	Lachine
2312-3870 LE MOUVEMENT SCOUT & GUIDE DE SAINT- ALEXANDRE INC.	1984 11 14	635, rue Principale, Saint-Alexandre, Kamouraska
2311-4036 OPÉRATION ENTRAIDE JEUNESSE INC.	1984 11 14	Sainte-Flavie
2310-4839 LA PLACE DE L'ASCENSION INC.	1984 11 20	8885, Esplanade, app. 103, Montréal
2310-4458 PROJET FRAPE INC.	1984 11 14	Frelighsburg
2171-1379 PROJET SACADO INC.	1984 11 20	6805, 21 ^e Avenue, Montréal
2311-1719 LE REPÈRE DES MOUSSES INC.	1984 11 15	4675, Bélanger est, Montréal
2310-6545 SERVICE TRAVAIL JEUNESSE, M.R.C. D'ARTHABASKA INC.	1984 11 20	179, rue Notre-Dame est, Victoriaville
2312-3920 SERVICE: «LA GRANGE SAINT-VALÉRIEN»	1984 11 15	12630, Gouin est, Montréal
2310-4532 LA SOCIÉTÉ CULTURELLE QUÉBÉCOISE DES SOURDS	1984 11 20	Montréal
2312-7236 SOCIÉTÉ DE DROIT ADMINISTRATIF DU QUÉBEC	1984 11 20	1981, avenue McGill Collège, bureau 1445, Montréal
2312-3862 SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DES LAURENTIDES	1984 11 14	160, rue Parent, Saint-Jérôme

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2312-7368 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SAINT-HUBERT INC.	1984 11 20	Saint-Hubert, Longueuil
2312-7087 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE DUDSWELL	1984 11 20	Marbleton
2311-4341 SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE L'ÎLE PATON	1984 11 16	4520, Promenade Paton, bureau 108, Laval
2312-3284 TRANSPORT SÉCURITAIRE L'ENVOL INC.	1984 11 20	76, rue Highland, LaSalle
2310-6297 VICTIM'AIDE (SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES ET TÉMOINS DE LA CRIMINALITÉ DE ST-HUBERT)	1984 11 14	5245, boulevard Cousineau, bureau 225, Saint-Hubert, Longueuil

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

207

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2154-9845 ASSOCIATION DES AGENCES DE SÉCURITÉ ET D'INVESTIGATION DE L'EST DU QUÉBEC	1983 05 10	1984 11 20	de la dénomination sociale: ASIEQ INC.
1856-1985 ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DU GIFRIC ET PLURÉEL INC.	1982 03 23	1984 11 14	de la dénomination sociale: ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DU GIFRIC INC. ET DES IMMEUBLES DU RÉSEAU INC.
1504-1379 ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DE SAUMON DU QUÉBEC (A.P.S.S.Q.) INC.	1976 07 06	1984 11 20	1) de la dénomination sociale: FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE (F.Q.S.A.) INC. 2) des objets
2155-5628 GRAND CIRCUIT AUTOMOBILE DE GRANBY INC.	1983 05 17	1984 11 14	des objets

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1270-6032 LES LOISIRS DE POINTE-DU-LAC INC.	1966 12 30	1984 11 20	de la valeur des biens immobiliers
1326-1292 L'OEUVRE DES LOISIRS DE NOTRE-DAME DE LA DORÉ INC.	1960 04 02	1984 11 15	de la dénomination sociale: COMMISSION DES LOISIRS DE LA DORÉ INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

207

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1417-7281 ASSOCIATION DE PARENTS POUR INADAPTÉS DE RIVIÈRE-DU-LOUP	ASSOCIATION DE PARENTS POUR JEUNES EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	1972 03 09
2167-4916 CENTRE SPÉCIALISÉ EN MÉTIERS D'ART DU CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL	INSTITUT DES MÉTIERS D'ART - CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL	1984 04 18
1849-5382 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES RETRAITÉS EN RÉSIDENCES ET CENTRES D'ACCUEIL	FÉDÉRATION DES AÎNÉS DYNAMIQUES DU QUÉBEC (1984)	1981 08 27
1469-4731 REGROUPEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RÉGION DE ST-JEAN INC.	REGROUPEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES RÉGION DU HAUT-RICHELIEU INC.	1976 08 18
1632-2943 LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES ANIMAUX DU SUD-OUEST	LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES ANIMAUX-SHANGRI-LA	1978 12 18
1268-5103 LA SOCIÉTÉ DES JEUX DU QUÉBEC INC.	SOCIÉTÉ DES JEUX DU QUÉBEC INC.	1970 04 27

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

207

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1230-6346 AIRPAGE OTTAWA INC.	1967 12 04	4060, rue Ste-Catherine ouest, Westmount
1508-7760 BOUTIQUE POMME D'API INC.	1977 11 21	31, rue Arthur, Cabano
1504-3391 CARREFOUR ST-HUBERT INC.	1976 07 21	1200, rue Rome, Brossard
1276-4213 JARDINS MONTARVILLE INC.	1968 10 25	370, chemin Chambly, bureau 300, Longueuil
1271-7575 LAWRENCE MYERS INC.	1963 12 20	11145, rue Meighen, Pierrefonds
1331-8159 LES PLACEMENTS CARISA INC.	1972 12 15	47, Springrove Crescent, Outremont
1102-7091 RESTAURANT DARLINGTON INC.	1965 12 31	138, rue Principale, Saint-Sauveur-des-Monts
1629-5206 SOMOMAR INC.	1978 09 05	221, Plamondon, Repentigny
1642-4335 TROIS ET SEPT NUMÉRO MAGIQUE HUIT	1980 03 03	Route rurale numéro 1, Audet
1352-7445 TUYAU ET ÉQUIPEMENT UNION INC.	1939 05 30	4060, rue Ste-Catherine ouest, Westmount

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1335-9401 ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (A.D.D.S.M.M.)	1972 08 28	2091, rue St-Denis, Montréal
1862-3173 CENTRE CIVIQUE DE VALLEYFIELD INC.	1982 10 20	84, rue Marquette, Valleyfield
1506-5634 CLUB SPORT-FORME DE LA HAUTE-VILLE	1977 09 02	241, rue La Tourelle, Québec
2168-7512 CRÉATEURS D'ENTREPRISES DE L'EST DU QUÉBEC INC.	1984 05 10	Amqui
1504-3938 LES DISTRIBUTEURS ÉLECTRONIQUES LASALLE INC.	1976 07 26	681, 40e Avenue, LaSalle
2169-3288 L'ÉQUIPE DE BALLE-MOLLE EN FAUTEUILS- ROULANTS «LES ENVAHISSEURS DE MONTRÉAL INC.	1984 07 16	3414, rue Delisle, Montréal
2164-9702 LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DE REPENTIGNY ...	1984 03 09	435, rue Notre-Dame, Repentigny
1330-7657 IMPORTATION JIMP-R INC.	1973 05 08	4200, rue St-Laurent, bureau 501, Montréal
2156-4091 PLUME D'AIGLE INC.	1983 06 03	4650, rue Plamondon, app. 18, Montréal
1284-5921 SODIN INC.	1966 04 21	1245, rue Latour, Saint-Laurent
1480-4082 TRANSPORT GÉNÉRAL ALEX LAROCQUE INC.	1975 10 16	145, rue Bourget, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
2169-6711 ASSOCIATION DES GRADUÉS EN INFORMATIQUE DE LAVAL (AGIL)	1984 06 01	5
1635-1967 L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNICIENS EN AMÉNAGEMENT CINÉGÉTIQUE ET HALIEUTIQUE	1979 04 03	9
1624-2869 ASSURANCES SAINTE-MARIE INC.	1978 03 15	3
1331-5551 BOUTIQUE DE SKI JEAN-GUY INC.	1973 04 11	3
1646-4158 LE CAFÉ CHRÉTIEN DE REPENTIGNY (1980) INC.	1980 08 19	6
1454-0322 LA CAPITALE COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	1975 04 08	8
1849-3106 CENTRE DES FEMMES D'AMÉRIQUE LATINE	1981 08 12	4
1170-1901 LA CIE D'ACIER DU NORD LTÉE	1967 10 25	5
1105-5878 ÉQUIPEMENT D'AUTOMOBILES A.B.C. INC.	1956 12 14	3
1855-3529 FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA MOTONEIGE DE VALCOURT	1982 02 26	5
1330-0900 LA FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL	1973 03 13	19
1840-2693 REGROUPEMENT DES USAGERS DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA CUM INC.	1980 10 28	9
2165-4975 SOCIÉTÉ DE LA REVUE MÉDECINE-SCIENCES	1984 02 04	11

L'inspecteur général des institutions financières.
JEAN-MARIE BOUCHARD

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1646-7144 1646-7144 QUÉBEC INC.	1980 07 16	1984 12 15
2150-5359 2150-5359 QUÉBEC INC.	1983 01 27	1984 12 15
1470-7590 ARSENEAU ET DECOSTE INC.	1976 10 12	1984 12 15
1241-2797 L'ASSOCIATION DES POMPIERS ET POLICIERS DE BROMPTONVILLE INC.	1957 07 10	1984 12 15
1857-7833 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC RICHER	1982 05 20	1984 12 15
1840-3642 ASSOCIATION DES SPORTIFS DE LA CÔTE DU SUD	1980 11 05	1984 12 15
1847-3082 AUTO L. MORIN INC.	1981 06 01	1984 12 15
1368-7736 LES BOIS ST-ÉDOUARD LTÉE	1974 06 19	1984 12 15
1503-7823 CENTRE VÉTÉRINAIRE ST-TITE INC.	1976 06 08	1984 12 15
1467-7306 CLUB DE MOTO LES VOYAGEURS INC.	1976 06 16	1984 12 15
1180-4895 THE DOMINION GLOVE COMPANY LIMITED	1931 02 24	1984 12 15
1637-7939 ÉLECTROMECC DIVISION AÉRONAUTIQUE ET INDUSTRIELLE INC.	1979 07 20	1984 12 15
2159-5541 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE INC.	1983 09 16	1984 12 15
1843-3649 GESTIONS LEONÉ INC.	1981 02 18	1984 12 15
1211-7586 LES HABITATIONS 4 SAISONS INC.	1969 05 01	1984 12 15
1160-2646 HARNOIS & HARNOIS INC.	1960 03 11	1984 12 15

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2161-2841 IMPORT-TÉLEX INC.	1983 10 17	1984 12 15
1647-6228 MERCERIE 696 INC.	1980 09 18	1984 12 15
2165-5634 PROTECTION DOMICILIAIRE DE LA TOUR INC.	1984 02 03	1984 12 15
1192-0881 RESTAURANT LE MARIE-FRANCE INC.	1969 10 30	1984 12 15
1352-9540 ST-ONGE & FOURNIER INC.	1945 01 26	1984 12 15

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

207

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donnent avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1200-0485 ASCENSEURS WESTERN LIMITÉE	1984 05 28	de la principale place d'affaires 1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal. de l'adresse de l'agent principal 1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal.
1563-1898 GOTTARDO SECONDA, S.A.	1984 06 28	de la principale place d'affaires 2000, rue Mansfield, bureau 1505, Montréal. de l'adresse de l'agent principal 2000, rue Mansfield, bureau 1505, Montréal.
1655-1392 H.A. SIMONS (INTERNATIONAL) LTÉE	1984 10 04	de la principale place d'affaires 1, Place Ville Marie, 39 ^e étage, Montréal. de l'adresse de l'agent principal 1, Place Ville Marie, 39 ^e étage, Montréal.

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
2126-2522 MACMILLAN BLOEDEL LTÉE	1984 07 04	de la principale place d'affaires 1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal. de l'adresse de l'agent principal 1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal.
1849-3239 NAVIGATION KINGSLEY LTÉE	1984 05 28	de la principale place d'affaires 1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal. de l'adresse de l'agent principal 1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal.
2142-2076 NIKE CANADA LTÉE	1984 09 14	de l'adresse de l'agent principal 1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal.
1364-4547 SOCIÉTÉ MINIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE HIGHLAND- CROW LTÉE	1984 05 28	de la principale place d'affaires 1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal. de l'adresse de l'agent principal 1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

207

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2347-7664 * CONSTRUCTION DILLINGHAM LTÉE	1984 11 05	M. Donald F. Cope, 1981, avenue McGill Col- lege, bureau 1100, Montréal	1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2346-3433 ** 305202 ALBERTA LTÉE	1984 10 16	M. John J. O'Connor, 1981, avenue McGill Col- lege, bureau 1100, Montréal	1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

207

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été amendée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
LES APPARTEMENTS D'ASSIGNY	1976 05 31	1984 11 21	110, rue de la Barre, app. 212, Longueuil

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

208

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE L'HEUREUX	1984 11 21	2235, boul. Lapinière, app. 106, Brossard
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MARCHÉ DES GRANDES FOURCHES	1984 11 15	137, rue St-Pierre, app. 121, Montréal

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

208

Avis divers

Foyer de Charité

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., chap. E-17), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 12 novembre 1984 à la corporation Foyer de Charité.

Le nombre des administrateurs est augmenté à cinq (5).

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1587-1262

207

Pratique du Zen Deshimaru

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71, art. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1984 11 20 constituant en corporation les requérants suivants Marie-France Legault, linguiste, 65, rue Fraser, Québec; Alexandre Roy, préposé aux bénéficiaires, 65, rue Fraser, Québec; Louis Faille, architecte, 65, rue Fraser, Québec; Pierre Duclos, marionnettiste, 461, Saint-Réal, Québec, et Maurice Bernier, vendeur, 29, de la Corniche, Lac-Beauport, sous la dénomination sociale « Pratique du Zen Deshimaru ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à nil.

Le siège social de la corporation est situé au 475, Richelieu, Québec, district judiciaire de Québec.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2173-3092

207

Les Riverains du Lac d'Alembert Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes, en date du 15 novembre 1984 constituant en corporation, sans capital-actions, les membres actuels de « Club de chasse et pêche d'Alembert Inc. », déjà constituée en corporation, le 10 mars 1952, en vertu de la Loi

sur les clubs de récréation sous la dénomination sociale de « Les Riverains du Lac d'Alembert Inc. ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 10 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est à Noranda dans le district judiciaire de Rouyn-Noranda.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1239-7253

207

Succession Frank Kelemen

Avis est, par les présentes, donné que dame Carolyn Kelemen, ménagère, domiciliée au 8610, Basswood, app. 3, Pierrefonds, agissant personnellement et à titre de tutrice à ses enfants mineurs Joseph et Kimberley-Anne Kelemen en vertu d'un jugement de la Cour supérieure no 14-0020017-846, des mêmes lieux et place, tous étant seuls héritiers de feu Frank Kelemen en son vivant pompiste, domicilié au 8610, Basswood, app. 3, Pierrefonds, lequel est décédé à Montréal le 9 décembre 1983 sans laisser de testament, a accepté la succession dudit Frank Kelemen sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte exécuté devant Zsolt Pogany, notaire, 5757, avenue Decelles, local 115, Montréal, en date du 8 novembre 1984 et enregistré à Montréal sous le numéro 3532154.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant ledit notaire et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires prêteront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Montréal, le 21 novembre 1984

38558

Le procureur,
ZSOLT POGANY, notaire

Succession Guy Godbout

Avis est, par les présentes, donné que dame Lisette Aubin, ex-qualité de tutrice de France Godbout et Jacques Godbout, tous deux domiciliés au 59, 7^e Avenue ouest, Palmarolle, QC, seuls légataires universels résiduaire de leur père, feu Guy Godbout, en son vivant conseiller en orientation, domicilié au 89, rue Saint-Maurice, Noranda, QC, où il est décédé, le 23 juin 1983, laissant un testament, reçu devant Francine Séguin, notaire, ont accepté la succession dudit Guy

Godbout, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Pauline Roy, notaire, 15, rue Gamble est, Rouyn, QC, en date du 16 juin 1984, et enregistré à Rouyn-Noranda, le 19 juin 1984, sous le numéro 57004.

Rouyn, le 12 novembre 1984

38582

Le procureur,
PAULINE ROY, notaire

Succession Jean-Marc Bertrand

Avis est, par les présentes, donné que dame Henriette Hamel, domiciliée au 194, rue Saint-François ouest, Québec, G1K 1J4, seule héritière de monsieur Jean-Marc Bertrand, en son vivant opticien d'ordonnances, domicilié au 2497, boulevard Père-Lelièvre, Duberger, a accepté ladite succession, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu par Pierre Drouin, notaire, le 21 novembre 1984, dont copie a été enregistrée à Québec, le 22 novembre 1984, sous le numéro 1131339.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Pierre Drouin, notaire, et peut être consulté à ses bureaux situés au 1019, boulevard Saint-Cyrille ouest, Sillery, QC, G1S 1V2.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Sillery, le 28 novembre 1984

38653

Le procureur de la requérante,
PIERRE DROUIN, notaire

Succession Julia Smith Cova

Prenez avis que madame Monique Gauthier Cova a accepté sous bénéfice d'inventaire au nom des enfants mineurs, Marie-Andrée Cova et Hans Cova, la succession de Julia Smith Cova en son vivant domiciliée au 1260, de Repentigny, Québec, et décédée à Québec le 5 mars 1983, et ce aux termes d'un acte reçu devant Daniel Morin, notaire, le 7 novembre 1984 et dont copie a été enregistrée à Québec, le 8 novembre 1984, sous le numéro 1130164.

Québec, le 20 novembre 1984

38656

Le procureur,
DANIEL MORIN, notaire

Succession Marguerite René Gagnon

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Bertrand Gagnon, journaliste, demeurant au 6780, boulevard Saint-Joseph, Saint-Nicéphore, comté de Drummond, en sa qualité de tuteur à son frère Jacques Gagnon, dûment autorisé par jugement de la Cour supérieure du district de Drummond rendu le huit novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre, dossier numéro 405-14-000132-84, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la part de succession de feu dame Marguerite René Gagnon lui revenant, aux termes d'un acte exécuté devant Gérard Fradet, notaire à Drummondville, 215, rue Lindsay, J2C 1N8, daté du 14 novembre 1984 et enregistré à Drummondville, division d'enregistrement de Drummond, le 16 novembre 1984, sous le numéro 185315, ladite Marguerite René étant décédée, le 9 février 1981, sans testament, laissant parmi ses héritiers un fils mineur Jacques Gagnon.

Un inventaire des biens de la défunte Marguerite René a été fait devant Gérard Fradet, notaire à Drummondville, le quatorze novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre et peut être consulté à son bureau à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, ledit Bertrand Gagnon, en sa qualité de tuteur, paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Drummondville, le 20 novembre 1984

38559

Le procureur,
GÉRARD FRADET, notaire

Succession Roger Marengère

Avis est, par les présentes, donné que Florence Dubien, en sa qualité de tutrice à son enfant mineur Anne Marengère, fille de feu Roger Marengère, en son vivant domicilié à Gatineau, province de Québec, au 88, boulevard Lorrain où il est décédé, le premier juin mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1^{er} juin 1984), sans testament, laissant comme seuls héritiers ses cinq enfants, soient: Guy, Gilles, Lise, Daniel et Anne. Anne Marengère a accepté la succession dudit Roger Marengère, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un jugement de la Cour supérieure, district de Hull, en date du 22 octobre 1984, sous le numéro 550-14-0409-842 de ses dossiers et enregistré, le 24 octobre 1984, sous le numéro 330-917.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Richard Charbonneau, notaire, le dix-neuf novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre, sous le numéro 108 de ses minutes et peut être consulté à son bureau au

344, boulevard Maloney est, Gatineau, province de Québec, J8P 7A6.

Gatineau, le 20 novembre 1984

38611 *Le procureur,*
RICHARD CHARBONNEAU, *notaire*

Ville d'Aylmer

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 19 novembre 1984, le Conseil de la ville d'Aylmer a adopté le Règlement no 279-84 abrogeant les Règlements 184, 207 et 217 concernant l'imposition d'un droit sur les mutations immobilières.

Ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Aylmer, le 22 novembre 1984

38612 *Le greffier,*
ME HÉLÈNE B. LAVIGNE

Ville de Montréal
Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée « 5½ % Sinking Fund Debentures for Local Improvements, due January 15, 1986 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 15 janvier 1985, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 15 janvier 1985 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants:

4128.....	54 000 \$	4277.....	25 000 \$
4183.....	10 000 \$	4281.....	4 000 \$
4227.....	2 000 \$	4305.....	30 000 \$
4245.....	5 000 \$	4306.....	5 000 \$
4263.....	6 000 \$	4307.....	2 000 \$
4265.....	5 000 \$	4309.....	5 000 \$
4268.....	25 000 \$	4317.....	5 000 \$
4270.....	47 000 \$	4321.....	5 000 \$
4273.....	25 000 \$		

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 15 janvier 1985:

Aucun numéro

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, Ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, accompagnées de tous les coupons échéant après le 15 janvier 1985.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 15 janvier 1985.

Montréal, le 15 novembre 1984

Ville de Montréal

Le directeur des finances,
FERNAND DENIS, C.A.

38536

Ville de Montréal

Avis est donné, en vertu du paragraphe 15 de l'article 543b de la Charte, que le Conseil municipal de la ville de Montréal, lors de sa séance tenue le 13 novembre 1984, a adopté la Résolution 84 16708, constituant une société d'initiative et de développement d'artères commerciales sous le nom de « Carrefour du Plateau Mont-Royal ».

Montréal, le 14 novembre 1984

38557 *Le greffier de la ville,*
MAURICE BRUNET

Ville de Sainte-Foy*Rachat d'obligations*

Avis public est, par les présentes, donné que conformément aux procédures adoptées et au contrat d'emprunt, la ville de Sainte-Foy rachètera par anticipation, au prix de 101 \$, le 8 janvier 1985, la totalité d'un montant global de 10 000 000 \$ de l'émission de 10 000 000 \$ d'obligations, 16 1/4 \$, portant la date du 8 janvier 1982, et échéant le 8 janvier 1987.

Lesdites obligations deviendront dues et payables, et elles seront payables et rachetées, principal et intérêts, à la date ci-dessus mentionnée, en monnaie légale du Canada, avec les intérêts courus jusqu'au 8 janvier 1985, sur présentation et remise d'icelles, avec tous les coupons d'intérêts échéant après le 8 janvier 1985, y attachés, à la Banque de Montréal, Montréal, à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg, et à la Banque Brussel Lambert N.V., Bruxelles.

Lesdites obligations cesseront de porter intérêt à compter du 8 janvier 1985.

Sainte-Foy, le 26 novembre 1984

Le trésorier,
RÉMI BEAUDOIN

Hôtel de ville
1000, route de l'Église
Ville de Sainte-Foy, QC, G1V 4E1
téléphone: 657-4127, code 418

38655

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes**Chantale Lavoie**

Prenez avis que Chantale Lavoie, domiciliée au 400, terrasse Newman, appartement 305, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Chantale Ladrière.

LaSalle, le 12 novembre 1984

Les procureurs de la requérante,
38423-48-2 CHABOT, LAURIER, CÉRÉ & DAUPHIN

Diane Lapointe

Prenez avis que Diane Lapointe, domiciliée au 2020, montée Monnette, appartement 308, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Diane Larivière.

Laval, le 1^{er} novembre 1984

Le procureur de la compagnie,
38424-48-2 MICHEL VAILLANCOURT, notaire

France Cauchon Plante

Prenez avis que France Cauchon Plante, domiciliée à R.R. no 1, Masson, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de France Laverdière.

Masson, le 19 novembre 1984

La requérante,
38604-49-2 FRANCE CAUCHON PLANTE

François Marcoux

Prenez avis que François Marcoux, domicilié au 506, rue Outremont, Outremont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de François Bryon.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 14 novembre 1984

Le procureur du requérant,
38470-48-2 LOUISE-MARIE LEMIEUX

Gertrude Boudreau

Prenez avis que Gertrude Boudreau, domiciliée au 8235, 4^e Avenue, Saint-François, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christiane Boudreau.

Laval, le 5 novembre 1984

La requérante,
38480-48-2 GERTRUDE BOUDREAU

Gilbert Comeau

Prenez avis que Gilbert Comeau, domicilié au 535, Richmond, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Albert Comeau.

Montréal, le 7 novembre 1984

Les procureurs du requérant,
BRISSON, BOURDEAU, OUELLET ET
38605-49-2 TRUDEL

Guy (Gui) Tremblay

Prenez avis que Guy (Gui) Tremblay, domicilié au 5887A, rue Saint-Denis, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Guillaume Tremblay.

Montréal, le 1^{er} novembre 1984

Le procureur du requérant,
38471-48-2 ME SYLVIE LAPORTE

Hélène Boisclair

Prenez avis que Hélène Boisclair, domiciliée au 1451, Georges, Shawinigan, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hélène La Manna.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Shawinigan, le 12 novembre 1984

Le procureur de la requérante,
38640-49-2 DENIS BEAUMIER, *notaire*

Jean-Claude Stéphane Lavigne

Prenez avis que Jean-Claude Stéphane Lavigne, domicilié au 9133, 15^e Avenue, appartement 6, Saint-Michel, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Claude Stéphane Durocher.

Montréal-Nord, le 3 octobre 1984

Les procureurs du requérant,
38425-48-2 BOISCLAIR, KOZINA, DESY, SASSEVILLE
& LAFORTUNE

Joseph Arthur Victorien Duchesne

Prenez avis que Joseph Arthur Victorien Duchesne, domicilié au 1040, rue Bourassa ouest, Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Arthur Victor Duchaine.

Alma, le 23 novembre 1984

Les procureurs du requérant,
38606-49-2 GAGNON, LAROCHE & LALANÇETTE

Joseph Bernard

Prenez avis que Joseph Bernard, domicilié au 74, rue Verdun, Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Bernard Tremblay.

Lévis, le 19 novembre 1984

Le procureur de la compagnie,
38493-48-2 PIERRE RHÉAULT, *notaire*

Joseph Guillaume Arsenault

Prenez avis que Joseph Guillaume Arsenault, domicilié au 210, route de la Rivière, Bonaventure, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Guillaume Willie Arsenault.

Bonaventure, le 31 octobre 1984

Le procureur du requérant,
38426-48-2 PAUL-ÉGIDE ARSENAULT, *notaire*

Joseph Jacques Raoul Bérubé

Prenez avis que Joseph Jacques Raoul Bérubé, domicilié à rue Sainte-Marie, quartier Saint-Éleuthère, Pohé-négamook, district de Kamouraska, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jacques-Sarto Raoul Bérubé.

Rivière-du-Loup, le 1^{er} novembre 1984

Les procureurs du requérant,
38427-48-2 CHASSÉ, LAFORÊST & ASSOCIÉS

Joseph Raymond Michel Pépin

Prenez avis que Joseph Raymond Michel Pépin, domicilié au 1274, rue Barré, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Raymond Michel Chicoine.

Montréal, le 29 octobre 1984

38607-49-2

Le procureur du requérant,
PIERRE LAFOREST, *avocat*

Luce Gagné

Prenez avis que Luce Gagné, domiciliée au 400, 12^e Avenue nord, appartement 432, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucie Gagné.

Sherbrooke, le 15 novembre 1984

38551-49-2

Les procureurs de la requérante,
HACKETT, CAMPBELL, BOUCHARD

Maria Yolande Laberge

Prenez avis que Maria Yolande Laberge, domiciliée au 276, chemin des Chutes, La Baie, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marianne Laberge.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

La Baie, le 23 octobre 1984

38627-49-2

Le procureur de la requérante,
CLAUDE BOISVERT, *notaire*

Marie Denise Céré

Prenez avis que Marie Denise Céré, domiciliée au 2215, Alder, Vancouver, Colombie-Britannique, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Denise Frédérica Céré.

Montréal, le 1^{er} novembre 1984

38550-49-2

Les procureurs de la compagnie,
MES POUPART, THOMAS, LESAGE

Marie Hortense

Prenez avis que Marie Hortense, domiciliée au 841, rue Notre-Dame, Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Madeleine Grégoire.

Gatineau, le 13 novembre 1984

38494-48-2

Les procureurs de la requérante,
MES BABIN, DUPONT & FORTIN

Marie Pierrette Sylvie Fasciano

Prenez avis que Marie Pierrette Sylvie Fasciano, domiciliée au 12250, rue Lachapelle, appartement 9, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Pierrette Sylvie Paquette.

Saint-Laurent, le 31 octobre 1984

38608-49-2

Les procureurs de la requérante,
DESCÔTEAUX, JARRY, HÉBERT

Marie Rose Proulx

Prenez avis que Marie Rose Proulx, domiciliée à Rivière-Ouelle, district de Kamouraska, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rose Sylvie Proulx.

Rivière-du-Loup, le 22 novembre 1984

38628-49-2

Le procureur de la requérante,
LUCIE DUFRESNE, *avocate*

Marie Suzanne Isabelle Demers

Prenez avis que Marie Suzanne Isabelle Demers, domiciliée au 4417, avenue Royale, Sainte-Famille, île d'Orléans, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Suzanne Isabelle Howard Demers.

Québec, le 26 novembre 1984

38641-49-2

Le procureur de la requérante,
JOS. A. TREMBLAY, *notaire*

Marie Yvonne Juliette Routhier

Prenez avis que Marie Yvonne Juliette Routhier, domiciliée au 297, rue Price ouest, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Yvonne Juliette Claire Routhier.

Chicoutimi, le 22 novembre 1984

38552-49-2 *La requérante,*
MARIE YVONNE JULIETTE ROUTHIER

Mark Shadbolt

Prenez avis que Mark Shadbolt, domicilié à R.R. no 3, Bury, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mark Aulis.

Sherbrooke, le 26 novembre 1984

38642-49-2 *Le procureur du requérant,*
ME LISE DUBÉ

Nathalie Bouthillier

Prenez avis que Nathalie Bouthillier, domiciliée au 7725, rue Trahan, appartement 107-C, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nathalie Savard.

Ce changement affectera également son enfant Jean-Sébastien Bouthillier.

Longueuil, le 2 avril 1984

38609-49-2 *Les procureurs de la requérante,*
LAMOUREUX, MORIN, LAMOUREUX

Normand Boucher

Prenez avis que Normand Boucher, domicilié au 1593, montée Masson, Duvernay, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Normand Ouellet.

Laval, le 22 novembre 1984

38610-49-2 *Le requérant,*
NORMAND BOUCHER

Sylvain Richard

Prenez avis que Sylvain Richard, domicilié au 11910, rue Grenet, appartement 302, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvain Migneault.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Saint-Laurent, le 6 novembre 1984

38481-48-2 *Le procureur du requérant,*
GILLES LEBEAU

Yvon Meunier

Prenez avis que Yvon Meunier, domicilié au 166, du Barry, appartement 11, Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yvon Roy.

Hull, le 16 août 1984

38428-48-2 *Le requérant,*
YVON MEUNIER

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002955-849

LA VILLE DE QUÉBEC, partie demanderesse, contre YVES TREMBLAY, 7025, 7^e Avenue est, Charlesbourg, QC, partie défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Yves Tremblay de comparaître au greffe de cette Cour situé au palais de justice, 300, boulevard Jean-Lesage, QC, salle 1.24, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*, en français une (1) fois.

Une copie du bref et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Yves Tremblay.

Québec, le 12 novembre 1984

38643 *Le greffier adjoint,*
MONIQUE BLOUIN

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

1645-5560 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1645-5560 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Sarre, le 6 novembre 1984

38632

Le procureur de la compagnie,
MICHEL LAMBERT, *avocat*

APPIA INVESTMENTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «APPIA INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Léonard, le 17 octobre 1984

38598

Les procureurs de la compagnie,
BISSONNET, DISCEPOLA,
MERCADANTE DI GESO & ASS.

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE 4 X 4 DE VANDRY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION RÉCRÉATIVE 4 X 4 DE VANDRY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Tuque, le 12 novembre 1984

38573

Le procureur de la compagnie,
ROSAIRE LECLERC, *notaire*

**ATELIER DE FINISSAGE DE FOURRURES SENDER INC.
SENDER FUR FINISHING INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ATELIER DE FINISSAGE DE FOURRURES SENDER INC.—SENDER FUR FINISHING INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 novembre 1984

Les procureurs de la compagnie,
38621 PASCAL, GARONCE, COHEN, DEVINE & LEITER

BELPHANE CO. LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BELPHANE CO. LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 novembre 1984

38633

Les procureurs de la compagnie,
LAZARUS, HEFT, CHARBONNEAU

**BRINCO (QUÉBEC) LIMITÉE
BRINCO (QUÉBEC) LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BRINCO (QUÉBEC) LIMITÉE—BRINCO (QUÉBEC) LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 novembre 1984

38625

Les procureurs de la compagnie,
CLARKSON, TÉTRAULT

CAMPDEN CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CAMPDEN CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rock-Island, le 13 novembre 1984

38543

Pour la compagnie,
A. BAIMEL

CENTRE FAMILIAL DE LA BASSE-GATINEAU (CFBG)

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE FAMILIAL DE LA BASSE-GATINEAU (CFBG)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chelsea, le 23 novembre 1984

38634

La secrétaire,
JOCELYNE LÉGARÉ

CHRIS-TEEN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHRIS-TEEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 novembre 1984

Les procureurs de la compagnie,
38599 PASCAL, GARONCE, COHEN, DEVINE & LEITER

CLUB OSWEGO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB OSWEGO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Tuque, le 12 novembre 1984

Le procureur de la compagnie,
38574 ROSAIRE LECLERC, notaire

COMBUSTION ET ÉQUIPEMENT INDUSTRIELS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMBUSTION ET ÉQUIPEMENT INDUSTRIELS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dorval, le 23 novembre 1984

38622

Le secrétaire,
MICHAEL HOWLETT

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION TIGAR LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION TIGAR LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 novembre 1984

38566

Le procureur de la compagnie,
ME H. SUMBULIAN

ROBE DAYBEL INC. DAYBEL DRESS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROBE DAYBEL INC.—DAYBEL DRESS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 novembre 1984

38601

Les procureurs de la compagnie,
FELDMAN & SPINA

DISTRIBUTEUR CAROL BOUCHER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DISTRIBUTEUR CAROL BOUCHER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rouyn, le 14 novembre 1984

38616

Le procureur de la compagnie,
GILLES GAGNÉ, notaire

FENÊTRES ALUMINIUM P.A.P. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FENÊTRES ALUMINIUM P.A.P. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 novembre 1984

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS
& BOURQUE

38635

GESTION SERGE BLOUIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION SERGE BLOUIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 23 novembre 1984

Les procureurs de la compagnie,
AUBUT, CHABOT

38636

H. & M. LACOURSIÈRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «H. & M. LACOURSIÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Grand-Mère, le 23 novembre 1984

La secrétaire,
ÉLAINE B. DÉSAULNIERS

38602

**LES CONSTRUCTIONS DU SOMMET DE LA COLLINE INC.
HILLTOP CONSTRUCTION INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS DU SOMMET DE LA COLLINE INC.—HILLTOP CONSTRUCTION INC.»

demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ville-Marie, le 13 novembre 1984

Le procureur de la compagnie,
BENOIT DROLET, notaire

38569

J.F. KEENAN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J.F. KEENAN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Tuque, le 12 novembre 1984

Le procureur de la compagnie,
ROSAIRE LECLERC, notaire

38575

L.H. BOUDREAULT & FILS LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L.H. BOUDREAULT & FILS LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Anse-Saint-Jean, le 20 novembre 1984

Le président,
L. H. BOUDREAULT

38546

LA LINGERIE HUGUETTE FROMENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA LINGERIE HUGUETTE FROMENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Félix-de-Valois, le 9 novembre 1984

La présidente,
HUGUETTE LAFLEUR-FROMENT

38567

LA MAISON DU CADRE INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA MAISON DU CADRE INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 29 novembre 1984

38657

Le président,
CLAUDE LATULIPPE

L'ÉCOLE ALTERNATIVE DES LAURENTIDES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ÉCOLE ALTERNATIVE DES LAURENTIDES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} novembre 1984

Les procureurs de la compagnie,
38617 LAFLEUR, MACDOUGALL, BUREAU, MOUSSEAU

LAGUE EXPRESS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAGUE EXPRESS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Farnham, le 26 novembre 1984

38637

Le secrétaire,
GÉRALD LAGUE

LES ASSUREURS ROY, HIRSCHY & ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ASSUREURS ROY, HIRSCHY & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 14 novembre 1984

38568

Le secrétaire,
JEAN-PIERRE HIRSCHY

LANCER INDUSTRIES LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LANCER INDUSTRIES LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 novembre 1984

38623

Le procureur de la compagnie,
ISRAËL H. KAUFMAN

LES CONFECTIONNEURS ROSENFELD LTÉE ROSENFELD OUTFITTERS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CONFECTIONNEURS ROSENFELD LTÉE—ROSENFELD OUTFITTERS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 novembre 1984

38600

Les procureurs de la requérante,
FRANKEL & FRANKEL

LE CENTRE D'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DE L'ENTREPRISE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CENTRE D'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DE L'ENTREPRISE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 novembre 1984

38576

Pour la compagnie,
JULIEN BOUCHER

LES ÉDITIONS DE LAGRAVE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ÉDITIONS DE LAGRAVE INC.» demandera à

l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 12 novembre 1984

38544

Pour la compagnie,
JEAN-PAUL DE LAGRAVE

LES ENTREPRISES A.F. DAVID INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES A.F. DAVID INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Gabriel, le 7 novembre 1984

38618

La secrétaire,
FRANCE DAVID

LES ENTREPRISES ST-HUGUES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES ST-HUGUES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hugues, le 12 novembre 1984

38545

Le président,
CONSTANT SIMONEAU

LES INDUSTRIES H.M.I. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INDUSTRIES H.M.I. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 novembre 1984

38547

Les procureurs de la compagnie,
LIVERMAN, LIVERMAN & ZIMMERMAN

LES MANUFACTURES A.J.L. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES MANUFACTURES A.J.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} avril 1984

38577

Les procureurs de la compagnie,
ADESSKY, KINGSTONE

LES MANUFACTURES A.L. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES MANUFACTURES A.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} avril 1984

38578

Les procureurs de la compagnie,
ADESSKY, KINGSTONE

LES PLACEMENTS VENDOME LTÉE VENDOME HOLDINGS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS VENDOME LTÉE—VENDOME HOLDINGS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 novembre 1984

38548

Les procureurs de la requérante,
CHAIT, SALOMON

LES TRICOTS SYNDROME INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES TRICOTS SYNDROME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 novembre 1984

Les procureurs de la compagnie,
38579 PASCAL, GARONCE, COHEN, DEVINE & LEITER

**LIGUE DE BALLE-MOLLE DE L'ÎLE
D'ORLÉANS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIGUE DE BALLE-MOLLE DE L'ÎLE D'ORLÉANS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 26 novembre 1984

38619 *La secrétaire,*
MARIELLE BLOUIN

LOUIS HOULE LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LOUIS HOULE LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Asbestos, le 20 novembre 1984

38620 *Le procureur de la compagnie,*
PIERRE CORBEIL, *notaire*

MATÉRIAUX A.G. DE PASPÉBIAC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MATÉRIAUX A.G. DE PASPÉBIAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Paspébiac, le 12 octobre 1984

38570 *Le procureur de la compagnie,*
GILLES MOULIN, *notaire*

MUNREN REALTIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MUNREN REALTIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 novembre 1984

38571 *Le procureur de la compagnie,*
MILTON L. KLEIN, C.R.

PICARDY TRADING CO. LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PICARDY TRADING CO. LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 novembre 1984

Les procureurs de la compagnie,
38580 PASCAL, GARONCE, COHEN, DEVINE & LEITER

PIREMON INCORPORÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PIREMON INCORPORÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Hull, le 30 octobre 1984

38603 *Le président,*
PIERRE RAYMOND

PLACE DU SAGUENAY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACE DU SAGUENAY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 novembre 1984

38572 *Les procureurs de la compagnie,*
CLARKSON, TÉTRAULT

PLACEMENTS GUIMOND INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS GUIMOND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 novembre 1984

38626

Le procureur de la compagnie,
LUC MARTEL, *avocat*

**RESCOMM SERVICES LTD.
LES SERVICES RESCOMM LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESCOMM SERVICES LTD.—LES SERVICES RESCOMM LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 novembre 1984

38624

Le procureur de la compagnie,
ISRAËL H. KAUFMAN

RESTAURANT RÉTRO LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT RÉTRO LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ville-Marie, le 22 novembre 1984

38629

Le procureur de la compagnie,
BENOIT DROLET, *notaire*

SIDNEY FRIEDMAN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SIDNEY FRIEDMAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 novembre 1984

38549

Les procureurs de la compagnie,
LIVERMAN, LIVERMAN & ZIMMERMAN

SOGESFORO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOGESFORO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chandler, le 22 novembre 1984

38581

Le président,
RENAUD ROSS

SUPERIOR TOGS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SUPERIOR TOGS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 novembre 1984

38638

Le procureur de la compagnie,
HARVEY FRUMKIN

TABAGIE ET VARIÉTÉS I.A.S. LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TABAGIE ET VARIÉTÉS I.A.S. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 novembre 1984

38639

Le président,
BERNARD GREENBERG

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Ariel Bureau

Succession Bureau, Ariel, en son vivant du 575, avenue Noël, appartement 9, Sept-Îles, décédé le 17 janvier 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 38553

Succession Claude Gagnon

Succession de Gagnon, Claude, en son vivant du 2177, rue Jodoin, Jonquière, décédé le 6 janvier 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 38554

Succession Jacqueline Garceau

Succession de Garceau, Jacqueline, en son vivant du 1914, rue Albert, Saint-Hubert, décédée le 20 septembre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 38555

Succession Roger Gaumont

Succession de Gaumont, Roger, en son vivant du 10, rue Juliette, Les Méchins, décédé le 2 mars 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 38556

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

La Prudasco, compagnie d'assurance Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de La Prudasco, compagnie d'assurance a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Garantie

- Contre la grêle
- Frais juridiques
- Responsabilité
- Maritime

L'assureur a été relevé de son obligations de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32). Toutefois, il maintient un cautionnement de 50 000 \$, auprès du ministre des Finances du Québec, pour la pratique de la catégorie d'assurance « Maritime ».

Le siège social de la compagnie est situé au 635, boulevard Dorchester ouest, bureau 503, Montréal, QC, H3B 1R6.

Québec, le 26 novembre 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

207

La St-Maurice, compagnie d'assurance

Avis est donné que la corporation « La St-Maurice, compagnie d'assurance », constituée le 1953 01 02, a modifié le nombre de ses administrateurs à 7, et ce, en vertu de l'article 180 de la Loi sur les compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1300-8024

207

L'Union Canadienne, compagnie d'assurances

Avis est donné que la corporation « L'Union Canadienne, compagnie d'assurances », constituée le 1943 06 09 a modifié le nombre de ses administrateurs à 12, et ce, en vertu de l'article 180 de la Loi sur les compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1296-4961

207

Liquidation des compagnies — Loi sur la

La Caisse d'Économie des Employés de l'Hydraulique

(Loi sur les caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « La Caisse d'Économie des Employés de l'Hydraulique » tenue à Montréal, le 26 mars 1984, il a été résolu à l'unanimité que les affaires de ladite caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Roland Fortin soit nommé liquidateur.

Québec, le 20 novembre 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières*
JEAN-MARIE BOUCHARD

38560

Fonderie et machinerie Monsarrat Limitée

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Fonderie et machinerie Monsarrat Limitée », constituée en vertu de la Partie 1 de la Loi sur les compagnies en date du 1930 12 20 avec siège social à Rivière-du-Loup, a été dissoute, le 1984 11 21, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1185-1847

207

Loi électorale

Député élu

Proclamation d'élection

Conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi électorale (L.R.Q., chap. E-3.1), je donne avis que le candidat ci-après désigné a été élu lors de l'élection partielle qui a été tenue le 26 novembre 1984.

« À compter de la publication de cet avis, le député est membre de l'Assemblée nationale ». (art. 134)

Circonscription électorale	Candidat élu	Appartenance politique
Saint-Jacques	Monsieur Jean-François Viau*	Partie libéral du Québec

*En remplacement de monsieur Serge Champagne, décédé

Sainte-Foy, le 8 décembre 1984

210

Le directeur général des élections,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément aux articles 468.11 et 580 du Code municipal, décrété, le 21 novembre 1984, la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée, le 8 novembre 1984, par la ville de Coaticook, les cantons de Barford, de Barnstown et de Sainte-Edwidge-de-Clifton, les villages de Dixville et de Saint-Herménégilde et les municipalités de Saint-Herménégilde et de Saint-Mathieu-de-Dixville, autorisée par les Règlements numéros 6-10-2, 556, 10-84, 184, 185, 51, 98 et 72, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales, le 21 novembre 1984.

Conformément aux dispositions des articles 468.11 et 580, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 21 novembre 1984

211

Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 13B-124, 13B-125 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984

Remplacer: les lots 13B-80, 13B-81 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: canton d'Ascot

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270763

209

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 794-20 et 794-21 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 794-10 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271867

209

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 836-22 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271766

209

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1626 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: les lots 965-7, 965-9 et une partie des lots 965, 966, 967 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984.

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270451

209

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 552-321 à 552-326 et 552-312 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271241

209

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1219 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Remplacer: les lots 627-136 à 627-138 et une partie du lot 627 en vertu des dispositions de l'article 2174b du

Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271272

209

Paroisse de Chicoutimi

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4-351 et 4-352 du rang VII s.o.c.s. en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Remplacer: le lot 4-284 du rang VII s.o.c.s. en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Cadastre: Chicoutimi, paroisse de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Chicoutimi

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272095

209

Paroisse de Chicoutimi

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 7A-282 à 7A-287 du rang IX s.o.c.s. en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Remplacer: les lots 7A-244 et 7A-254 à 7A-256 du rang IX s.o.c.s. en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Cadastre: Chicoutimi, paroisse de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Chicoutimi

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270404

209

Paroisse de Chicoutimi

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 7A-29, 7A-30, 7A-31 du rang VIII s.o.c.s. en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Remplacer: les lots 7A-8, 7A-9 du rang VIII s.o.c.s. en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Cadastre: Chicoutimi, paroisse de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Chicoutimi

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270538

209

Canton de Clyde

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 29 du rang à en vertu des dispositions des articles 2174b du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 16A et 16B du rang A en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Clyde, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: La Conception

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270919

209

Canton de Clyde

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 28 du rang A en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 16A, 16B du rang A en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Clyde, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: La Conception

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270535

209

Village de la Côte-des-Neiges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 219 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 206 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Cadastre: Côte-des-Neiges, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600258

209

Village de la Côte-des-Neiges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 137-99 et 137-100 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Remplacer: les lots 137-8, 137-9, une partie du lot 137-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Cadastre: Côte-des-Neiges, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600017

209

Village de Côte-Saint-Louis

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 16-5, 17-5, 18-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Remplacer: les lots 16-1, 16-2, 16-3, 17-1, 17-2, 17-3 et une partie du lot 18-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099632

209

Village de Cowansville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1-19 et 1-20 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: les lots 1-16 et une partie du lot 1-15 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Cowansville, village de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269302

209

Canton de Dalquier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 27-76 et 27-77 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 27-25, 27-37 et la partie restante des lots 27-37-10, 27-37-17 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Dalquier, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: Saint-Félix-de-Dalquier

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269248

209

Canton de Demeulles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 6A-96 du rang I en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Ajouter: le lot 6A-97 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Remplacer: les lots 6A-4, 6A-5, 6A-76, 6A-76-1 et 6A-76-2 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Cadastre: Demeulles, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Saint-Félicien

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271209

209

Ville de Farnham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 631 et 632 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: les lots 257 à 259, 310, 312, 314, 315 et une partie des lots 129, 132 et 308 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Farnham, ville de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: la ville de Farnham

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269474

209

Canton de Figury

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 30-137 et 30-138 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Remplacer: les lots 30-96 à 30-98 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Cadastre: Figury, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville d'Amos

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271087

209

Canton de Gore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 20 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Remplacer: les lots 10E et 10F du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Cadastre: Gore, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: canton de Gore

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269782

209

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 863-17 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: le lot 863-12 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Granby

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271632

209

Canton de Hatley

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 638-54, 638-55 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Remplacer: les lots 638-10, 638-11 et une partie des lots 638-9, 638-34, 638-35, 638-12 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984.

Cadastre: Hatley, canton de
Division d'enregistrement: Stanstead
Municipalité: canton de Hatley

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270789

209

Canton de Jonquière

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 17-218, 17-219, 17-271 à 17-276 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Cadastre: Jonquière, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Jonquière

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271160

209

Paroisse de Lachenaie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 58-447 et 58-448 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Remplacer: les lots 58-410, 58-411 et 58-439 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600182

209

Paroisse de Lachenaie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 58-444 à 58-446 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Remplacer: les lots 58-394 à 58-397 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099639

209

Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 229-76, 229-77 et 230-84 à 230-88 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Remplacer: les lots 229-32, 230-36, 230-37, 230-38 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de Saint-Gérard-Majella

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099923

209

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1325 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Remplacer: le lot 905 et une partie du lot 904 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600332

209

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5082 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 175-244 et 175 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600420

209

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5081 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 36-338, 36-339 et 36 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Outremont

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600221

209

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5080 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Remplacer: le lot 44-196 et une partie du lot 44 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Outremont

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600030

209

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3240-12 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Remplacer: les lots 3240-2 à 3240-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600204

209

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 3607-13 à 3607-28 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Remplacer: deux parties du lot 3607-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099843

209

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 39-300 et 39-301 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Remplacer: les lots 39-89 à 39-91 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600411

209

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 136-76 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Remplacer: le lot 136-53 et une partie des lots 136-52 et 136-61 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600260

209

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 29-398 et 29-403 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Remplacer: les lots 29-351 à 29-356 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600036

209

Paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 213-78 à 213-97 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Remplacer: les lots 213-55 à 213-74 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Cadastre: Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles, paroisse de
Division d'enregistrement: Témiscouata
Municipalité: la ville de Trois-Pistoles

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270804

209

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 552-12, 598-13 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984

Remplacer: le lot 552-1 et une partie des lots 552-2, 598-10Et 598-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: village de Deauville

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270287

209

Canton de Parent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 40-760 du rang XVII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Remplacer: le lot 40-742 et une partie du lot 40-743 du rang XVII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Cadastre: Parent, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Dolbeau

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271666

209

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 217-560 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Remplacer: les lots 217-509-1 et 217-511 et la partie restante du lot 217-509 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099645

209

Village de Princeville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 289 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Remplacer: les lots 229-2-1-1, 229-2-1-2, 229-2-1, 230-1-1, 287, 288-1, 288-2, 288 et une partie des lots 225-10, 255, 229-2, 229, 230-1, 230 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Cadastre: Princeville, village de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la ville de Princeville

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269275

209

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 270-18A-8 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: une partie du lot 270-18A-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Val-Bélair

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270941

209

Paroisse de Saint-André-d'Acton

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 343-5 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Cadastre: Saint-André-d'Acton, paroisse de
Division d'enregistrement: Bagot
Municipalité: la paroisse de Saint-André-d'Acton
Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271459

209

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 77-530 et 77-531 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Remplacer: les lots 77-519 et 77-520 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271577

209

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 56-818 et 56-819 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Remplacer: les lots 56-432, 56-435, 56-436 et une partie du lot 56-439 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271202

209

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 51-10 et 51-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Remplacer: les lots 51-2 et 51-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271201

209

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 143-1775 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Remplacer: les lots 143-1005, 143-1006, 143-1009-11 et une partie des lots 143-1009-10 et 143-1009 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270653

209

Paroisse de Saint-Bruno

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 406-583 et 406-584 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Remplacer: les lots 406-494 et 406-495 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Basile-le-Grand

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271026

209

Paroisse de Sainte-Cécile

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 189-24, 190-16 et 191-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Remplacer: les lots 189-17 à 189-22, 190-3, 190-6 à 190-11 et une partie des lots 189-23, 190-4, 190-5, 190-12, 190-13, 191-2, 191-6, 191-8, 191-9 et 191-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Cadastre: Sainte-Cécile, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la ville de Salaberry-de-Valleyfield

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271947

209

Paroisse de Saint-Clet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 84-58 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 84-44, 84-45 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Cadastre: Saint-Clet, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: Saint-Clet

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600279

209

Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 172-177 à 172-179 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1984

Remplacer: les lots 172-55 à 172-57 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1984

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271952

209

Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 150-1-202 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 150-1-102, 150-1-1-2 et 150-1-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271398

209

Village de Saint-Éphrem-d'Upton

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 197-39 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Cadastre: Saint-Éphrem-d'Upton, village de
Division d'enregistrement: Bagot
Municipalité: village d'Upton

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271725

209

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 48-270 et 48-271 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Remplacer: les lots 48-73, 48-107 et 48-269 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272105

209

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 624-491 et 624-492 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: les lots 624-408 et 624-409 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271732

209

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 34-175 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: le lot 34-113 et une partie 34-114 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271350

209

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 46-260 et 46-261 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: les lots 46-65 à 46-70 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271237

209

Paroisse de Saint-François-de-Sales

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 131-95 et 131-96 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Remplacer: les lots 131-91 et 131-92 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1984

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de

Division d'enregistrement: Laval

Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600189

209

Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 190-23, 193-7, 193-8, 193-9 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Ajouter: les lots 190-21, 190-22 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: les lots 190-16, 193-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Saint-François-Xavier-de-Batiscan, paroisse de

Division d'enregistrement: Champlain

Municipalité: la paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270542

209

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 187A-423 à 187A-426 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Remplacer: les lots 187A-322, 187A-323, 187A-326, 187A-327 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de

Division d'enregistrement: Montréal

Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600365

209

Paroisse de Saint-Georges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1193, 1194, 1195 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: le lot 556-116 et une partie du lot 556-115 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Saint-Georges, paroisse de

Division d'enregistrement: Beauce

Municipalité: la ville de Saint-Georges

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270881

209

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 769-56 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 769-20-5, 769-20-6, 769-20 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

209

600366

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 783-154 et 783-155 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 783-6 et 783-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600011

209

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 147-130 et 147-131 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: les lots 147-73-10, 147-74-13 et une partie des lots 147-73-11, 147-74-12, 147-73 et 147-74 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville d'Otterburn-Park

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269859

209

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 180-35, 180-36 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Remplacer: le lot 180-30 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Mont-Saint-Hilaire

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271040

209

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 147-132 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 147-58-12, 147-58, 147-72-13 et 147-72 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984.

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville d'Otterburn-Park

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269858

209

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 166-1052, 166-1054 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Ajouter: le lot 166-1053 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Remplacer: les lots 166-13, 166-479-9, 166-485-1 et une partie des lots 166-1, 166-6 à 166-12, 166-14 à 166-19, 166-14-2 à 166-14-4, 166-15-1 à 166-15-3, 166-18A, 166-26, 166-430, 166-431, 166-479, 166-485 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
268434

209

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 147-500 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} octobre 1984

Remplacer: les lots 147-63, 147-64, 147-82, 147-83, 147-84, 147-85 et une partie des lots 147-38, 147-40, 147-59, 147-81, 147-86 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} octobre 1984

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266649

209

Cité de Saint-Hyacinthe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 854 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 331 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Cadastre: Saint-Hyacinthe, cité de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: la ville de Saint-Hyacinthe

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271784

209

Paroisse de Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 144-141 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Remplacer: le lot 144-83 et une partie du lot 144-84 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Cadastre: Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: Coteau-du-Lac

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600278

209

Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 326-104 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: le lot 326-42 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Saint-Jean-Chrysostome, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la paroisse de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271687

209

Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 590 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 240 et 241 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984

Cadastre: Saint-Jean-Chrysostome, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Charny

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271235

209

Paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 275-234 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} octobre 1984

Remplacer: le lot 275-76 et une partie du lot 275-216 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} octobre 1984

Cadastre: Saint-Joseph-de-Chambly, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270548

209

Paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 289-479 et 289-480 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} octobre 1984

Remplacer: les lots 289-440 et 289-441 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} octobre 1984

Cadastre: Saint-Joseph-de-Chambly, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270196

209

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 82-315 à 82-318 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 82-160 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 octobre 1984

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600220

209

Paroisse de Saint-Luc

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 19-204 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Remplacer: le lot 19-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Cadastre: Saint-Luc, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Luc

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272190

209

Paroisse de Saint-Luc

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 271 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 118 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Cadastre: Saint-Luc, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272028

209

Paroisse de Saint-Marc

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 13-4 du rang A en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 octobre 1984

Cadastre: Saint-Marc, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: Saint-Amable

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269917

209

Paroisse de Saint-Marcel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 341 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 288 et 337 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Cadastre: Saint-Marcel, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la paroisse de Saint-Marcel

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270856

209

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 656-121 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Remplacer: la partie restante du lot 656-117 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099613

209

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 704-1210 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Remplacer: le lot 704-1209 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099882

209

Paroisse de Sainte-Martine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 310-81 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 310-18-1, 310-17 et 310-18 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Martine, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la paroisse de Sainte-Martine

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269771

209

Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 35-227 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 35-3 et 35-174 et la partie restante du lot 35-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Cadastre: Saint-Mathieu-de-Beloeil, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Beloeil

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271260

209

Paroisse de Saint-Philippe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 336-5 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: le lot 336-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Saint-Philippe, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la paroisse de Saint-Mathieu

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271323

209

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 26-629 à 26-633 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: les lots 26-439 à 26-443 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600285

209

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 56-241 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 56-147 et la partie restante du lot 56-148 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099887

209

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 56-240 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Remplacer: le lot 56-150 et la partie restante du lot 56-149 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099615

209

Paroisse de Saint-Zotique

Avis est par la présente donné que les opérations 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Ajouter: le lot 26-263 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Remplacer: les lots 26-178 et 26-179 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Cadastre: Saint-Zotique, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: village de Saint-Zotique

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600033

209

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 50-1621 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Remplacer: les lots 50-1214 et 50-1215, une partie du lot 50-1238 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Nord
Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600367

209

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 37-634 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1984

Remplacer: les lots 37-58 et 37-59 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Nord

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600306

209

Ville de Sherbrooke (quartier Sud)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1469-22, 1469-23 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Ajouter: les lots 1452-125 et 1452-126 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Remplacer: les lots 1452-12 ½, 1452-13, une partie des lots 1452-9 à 1452-12, 1452-121 et la partie restante du lot 1469-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Sud)
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262432

209

Canton de Stoke

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4-142 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 4-18, 4-19, 4-27 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1984

Cadastre: Stoke, canton de
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: la ville de Bromptonville

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270750

209

Canton de Templeton

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie des lots 11B-165 et 12-77 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Cadastre: Templeton, canton de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Gatineau

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271805

209

Cité de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2499 à 2504 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} octobre 1984

Remplacer: les lots 616-3, 617-4, 617-5, 618-2, 619-4, 623-2, 624, 625, 626-2, 627-1, 627-2, 627, 628-1, 628-2, 628 et une partie des lots 616, 617, 618, 619-1, 619-2, 619, 623 et 626 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} octobre 1984

Cadastre: Trois-Rivières, cité de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 16 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270869

209

Canton de Warwick

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1133 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: le lot 177-5 et une partie des lots 202-5, 202A-1203-1, 177, 178, 202, 202A, 203 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Warwick, canton de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la ville de Warwick

Québec, le 29 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271051

209

**Projet de loi d'intérêt privé —
Avis de présentation d'un****Le Groupe Estrie, Mutuelle d'Assurance contre
l'Incendie**

Prenez avis que Le Groupe Estrie, Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie, société mutuelle d'assurance-incendie, ayant son siège social à Granby, province de Québec, entend déposer, pour adoption à la présente session et/ou à une session ultérieure, au Parlement, un projet de loi d'intérêt privé prévoyant sa transformation corporative, de société mutuelle en compagnie à capital-actions.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir en regard de tel projet de loi d'intérêt privé doit informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Granby, le 28 novembre 1984

Le secrétaire et directeur général,
LUCIEN LAGUE

38654

Ville de Laval

Avis est donné que la ville de Laval déposera au secrétariat des commissions au Parlement un projet de loi d'intérêt privé modifiant sa charte (L.Q., 1965, chap. 89 et ses modifications), et plus particulièrement dans le but suivant:

Modifier le paragraphe 10 de l'article 413 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) de façon à permettre à la ville d'établir, construire et exploiter un système de gestion des déchets et de conclure des ententes relativement à l'établissement, la construction et l'exploitation de ce système.

Modifier l'article 487 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) de façon à permettre au conseil de fixer, à des fins d'imposition, le maximum de l'étendue en front de certains lots.

Modifier l'article 549 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) concernant le paiement des intérêts sur les obligations émises par la ville.

Modifier l'article 12 du chapitre 112 des lois de 1978 de façon à ce que le territoire auquel il réfère ne soit plus désigné comme centre-ville.

Modifier l'article 13 du chapitre 112 des lois de 1978 de façon à permettre à la ville d'acquérir, administrer, louer et aliéner des immeubles à des fins de réserve foncière, d'habitation, d'éducation, de loisir et de sport et pour les travaux connexes à ces fins.

Abandonner l'article 14 du chapitre 112 des lois de 1978 qui remplaçait l'article 7 de la Loi des rues publiques (S.R.Q., 1964, chap. 179) concernant les pouvoirs de la ville en matière d'ouverture et de maintien des rues ou chemins de moins de vingt mètres.

Apporter tout autre amendement jugé nécessaire pour la bonne administration des affaires de la ville ou pour l'intérêt de ses citoyens.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation.

Laval, le 22 novembre 1984

Les procureurs de la ville de Laval,
TRUDEAU, LEDUC & ASSOCIÉS

38613

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de Berthier-sur-Mer

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 30 octobre 1984, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Oscar Guillemette, technicien, 29, boulevard Blais est, Berthier-sur-Mer, QC; monsieur Raymond D. Blais, rentier, rue Morin, Berthier-sur-Mer, QC; madame Suzanne Blais, secrétaire, 8, boulevard Blais est, Berthier-sur-Mer, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Berthier-sur-Mer dans le district judiciaire de Montmagny.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

38644

Office municipal d'habitation de Lac-aux-Sables

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 30 octobre 1984, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Sylvio Tessier, rentier, 44, Principale, Lac-aux-Sables, QC, G0X 1M0; monsieur Charles Grégoire, commerçant, 111, Magnan, Lac-aux-Sables, QC, G0X 1M0; madame Madeleine St-Amand, administratrice, 221, chemin Saint-Alphonse, Hervey-Jonction, QC, G0X 1K0; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables dans le district judiciaire de Shawinigan.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

38645

Office municipal d'habitation de Saint-Narcisse

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 30 octobre 1984, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Adam Clément, courtier en assurances, 340, rue du Collège, Saint-Narcisse, QC, G0X 2Y0; monsieur Gilles R. Cossette, commerçant, 370, rue Cossette, Saint-Narcisse, QC, G0X 2Y0; monsieur Georges Gervais, menuisier, 566, rue de l'Église, Saint-Narcisse, QC, G0X 2Y0; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Narcisse dans le district judiciaire de Trois-Rivières.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

38646

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DE L'UPA DU NORD DE LA RIVIÈRE ROUGE

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DE L'UPA DU NORD DE LA RIVIÈRE ROUGE », pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 11 octobre 1984.

Le siège principal de l'association est à Saint-Eustache, district judiciaire de Terrebonne.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2168-9179

38647

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS DE LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL (S.P.P.C.E.C.M.)

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1984 11 09, autorisé SYNDICAT DES PROFESSIONNELS DE LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL à changer son nom en celui de « SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS DE LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL (S.P.P.C.E.C.M.) ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 15 novembre 1984.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1641-4492

38630

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (S.T.E.C.)

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 26 octobre 1984, autorisé « SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (S.T.E.C.) » à chan-

ger son nom en celui de « SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (S.T.E.C.) ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 5 novembre 1984.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1291-1335

38583

SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE COATICOOK

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE COATICOOK » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 30 octobre 1984.

Le siège principal de l'association est au 4300, boulevard Bourque, Rock Forest, district judiciaire de Saint-François.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2170-4523

38584

LE SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE LA PATRIE

La formation d'une association sous le nom de « LE SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE LA PATRIE », pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1984 10 30.

Le siège social de l'association est au 4300, boulevard Bourque, Rock Forest, district judiciaire de Saint-François.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2170-4515

38585

SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE LAC MÉGANTIC

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE LAC MÉGANTIC » pour l'étude, la défense et le développe-

ment des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 30 octobre 1984.

Le siège principal de l'association est au 4300, boulevard Bourque, Rock Forest, district judiciaire de Saint-François.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2170-4507

38586

SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE MAGOG

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE MAGOG » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 30 octobre 1984.

Le siège principal de l'association est au 4300, boulevard Bourque, Rock Forest, district judiciaire de Saint-François.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2170-4531

38587

SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE RICHMOND

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE RICHMOND » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 30 octobre 1984.

Le siège principal de l'association est au 4300, boulevard Bourque, Rock Forest, district judiciaire de Saint-François.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2170-4549

38588

SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE SAWYERVILLE

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE SAWYER-

VILLE » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 30 octobre 1984.

Le siège principal de l'association est au 4300, boulevard Bourque, Rock Forest, district judiciaire de Saint-François.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2170-4465

38589

SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE VALCOURT

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE VALCOURT » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 30 octobre 1984.

Le siège principal de l'association est au 4300, boulevard Bourque, Rock Forest, district judiciaire de Saint-François.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2170-4556

38590

SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE WEEDON

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE WEEDON » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 30 octobre 1984.

Le siège principal de l'association est au 4300, boulevard Bourque, Rock Forest, district judiciaire de Saint-François.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2170-4481

38591

SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE WOLFE

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE WOLFE »

pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 30 octobre 1984.

Le siège principal de l'association est au 4300, boulevard Bourque, Rock Forest, district judiciaire de Saint-François.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2170-4473

38592

SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE WOTTON

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE WOTTON », pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1984 10 30.

Le siège principal de l'association est au 4300, boulevard Bourque, Rock Forest, district judiciaire de Saint-François.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2170-4499

38593

Vente des effets non réclamés — Loi sur la

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Service des Réclamations — CN Route

Avis est donné, par les présentes, que tous les effets restant non réclamés pour une période de 3 mois à compter du 9 novembre 1984, sont en mains aux bureaux de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Division des Messageries — CN Route), à divers endroits du Réseau seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Dan Croddock, directeur de la vente (Lic. no 84-1, comté de Dufferin), Orangeville, un mille à l'ouest d'Orangeville, Ontario, sur la route no 9, par le lot 5, concession 2, part 2, Township of East Garafraxa, Ontario à 10 heures le 24 janvier 1985, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Montréal, le 12 novembre 1984

Le directeur des réclamations,
E. PONZI

38614-49-6

Vente en vertu de la Loi sur la faillite

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-11-000182-841

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

PITRE & DURAND INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 19, rue Principale, Saint-Esprit, district de Joliette, et ALBERT DIONNE, syndic de Samson Bélair Inc., corps légalement constitué selon la Loi, ayant un bureau au 800, carré Victoria, ville et district de Montréal, syndic, et LE RÉGISTRATEUR de L'Assomption, LE RÉGISTRATEUR de Joliette, et LE RÉGISTRATEUR de Montcalm, mis en cause.

Désignation:

I. A) Une ferme située en la municipalité de la paroisse de L'Épiphanie, comté de L'Assomption, connue et désignée comme étant composée:

a) du lot numéro quatre cent dix (lot 410), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Épiphanie, division d'enregistrement de L'Assomption, mesurant trois arpents et deux dixièmes (3,2 arp) de largeur par vingt-trois arpents (23 arp) de profondeur plus ou moins; sauf et à distraire dudit lot 410 ci-dessus désigné, la partie vendue par Les Porcheries Canadiennes Ltée à monsieur Marcel Champoux et monsieur Edmond Charpentier, suivant acte de vente reçu devant Guy Forest, notaire, le 18 octobre 1963, et dont copie a été déposée à la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 106422 et plus amplement décrite comme suit, à savoir:

« Un lopin de terre connu et désigné comme étant une partie du lot quatre cent dix (ptie 410) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Épiphanie, étant borné comme suit: vers le nord par la rivière, vers le sud par le résidu du même lot demeurant la propriété de

la venderesse (Les Porcherries Canadiennes Ltée), d'un côté ou vers l'ouest par cette partie du lot numéro 411 appartenant à monsieur Elphège Charpentier mûis devant être vendue à messieurs Marcel Champoux et Edmond Charpentier; puis de l'autre côté ou vers l'est par le résidu du même lot demeurant la propriété de la venderesse (Les Porcherries Canadiennes Ltée) lequel résidu est constitué d'une lisière de terrain de cent vingt-cinq pieds (125 pi) de largeur spécialement réservée par la venderesse (Les Porcherries Canadiennes Ltée), le long de l'emplacement appartenant à Monsieur Elphège Charpentier. Ce lopin de terre mesure trois arpents (3 arp) de largeur moins cette lisière de cent vingt-cinq pieds (125 pi) réservée spécialement par la venderesse, par une longueur de deux arpents et demi (2 1/2 arp) qui vient en rétrécissant jusqu'à un arpent et demi (1 1/2 arp). Le tout mesures françaises mais sans aucune garantie de mesures précises et sans bâtisse.

b) D'une partie du lot numéro deux cent cinquante-sept (ptie 257) des plan et livre de renvoi officiels dudit cadastre de la paroisse de L'Épiphanie, bornée en front, vers le nord, par ledit lot 410 ci-dessus décrit; vers le sud au résidu dudit lot 257 appartenant à monsieur Moïse Rivest ou représentants; vers l'est par le lot numéro 258 et vers l'ouest par le lot 256, tous desdits plan et livre de renvoi officiels dudit cadastre; ladite partie mesurant trois arpents et deux dixièmes (3,2 arp) de largeur par dix arpents (10 arp) de profondeur, mesures françaises et le tout plus ou moins. Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; avec et sujet aux servitudes enregistrées au bureau de la division susdite sous les numéros 53755, 78693, 81937, 94788 et 106422.

B) Un morceau de terrain étant de forme irrégulière situé dans la paroisse de L'Épiphanie, province de Québec, étant une partie du lot quatre cent neuf (ptie 409) aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de L'Épiphanie, borné d'un côté vers le sud-ouest par la ligne de division entre le lot 409 et le lot 410 audit cadastre, de l'autre côté vers le nord-est par la rivière, à un bout vers le nord-ouest par la rivière et à l'autre bout vers le sud-est par le résidu dudit lot 409; ledit morceau de terrain mesurant six cent quatre-vingt-dix pieds (690 pi) de largeur dans sa ligne sud-ouest mesurée le long de la ligne séparant lesdits lots 409 et 410, commençant à partir de la rivière, cent quatre-vingt-quatorze pieds (194 pi) de largeur dans sa ligne sud-est, les lignes sud-ouest et sud-est étant perpendiculaires. Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; avec et sujet aux servitudes de puisage d'eau, constituées dans les actes enregistrés en la division susdite sous les numéros 94788 et 122004.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et sujets à toutes les servitudes actives

et/ou passives enregistrées contre lesdits immeubles et les servitudes qui peuvent exister en faveur des compagnies d'utilité publique.

II. Un emplacement situé à Saint-Esprit, connu au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Esprit, comté de Montcalm, comme étant une partie du lot cent soixante-quatre A (ptie 164 A), mesurant cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi) en front sur la rue principale dans le village de Saint-Esprit sur cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, borné en front, vers l'ouest, par la rue principale, en arrière, vers l'est, et d'un côté, vers le nord, par le terrain restant la propriété de monsieur Édouard Henri, et de l'autre côté vers le sud partie au terrain de monsieur René Laforêt et partie par le terrain appartenant à monsieur Édouard Henri; ce terrain est situé à soixante-dix pieds (70 pi) au sud du terrain de Montcalm Electric; ledit emplacement étant maintenant connu comme étant le lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire cent soixante-quatre A (ptie 164 A-6) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Esprit, division d'enregistrement de Montcalm. Avec toutes les bâtisses dessus construites incluant celle portant le numéro civique 13, rue Principale, Saint-Esprit. Tel que le tout se trouve présentement avec ses circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.

Avec tous les biens meubles se trouvant dans ou sur lesdits immeubles étant immeubles par nature ou par destination selon le cas et se détaillant comme suit:

1. 1 balance Fairbank Morse, modèle 1055 H 50M, capacité 2200 kg
2. 1 balance de plancher Toledo, modèle 4181, capacité 50 kg
3. 4 bennes en métal, 16 tonnes, incluant moteur électrique
4. 1 réservoir à mélasse, 2 500 gallons
5. 1 réservoir à essence, 1 000 gallons, incluant pompe
6. 1 herse à disque
7. 1 souffleuse à neige de 7 pi
8. 1 lame niveleuse
9. 1 moulange Blue Streak, série 30, incluant moteur de 60 h électrique
10. 1 mélasseuse de marque Bull
11. 1 réservoir à mélasse, chauffé
12. 2 élévateurs de 90 pi, capacité 35 et 42 t à l'heure

13. 1 convoyeur de 15 pi avec moteur, marque Bull
14. 1 convoyeur de 20 pi, marque Brook
15. 1 moulangé Vessot, incluant moteur électrique de 100 hp
16. 1 malaxeur Vessot, capacité 1 1/2 t incluant moteur électrique 25 hp
17. 1 convoyeur de 40 pi, incluant moteur et réducteur de 15 hp
18. 1 rouleuse, marque Machinex
19. 1 casseur pour blé d'inde de 15 po, marque Vessot, incluant moteur électrique 15 hp
20. 1 empocheuse automatique Richardson, modèle G-17, capacité 40 kg
21. 1 moulin à poche Fischbein, modèle D
22. 1 tablette murale avec cabinet pour médicaments
23. 1 comptoir de 3 pi x 7 pi
24. 2 chaises de bois
25. 1 bureau avec base de métal 30 po x 60 po, 4 tiroirs
26. 1 fauteuil pivotant de bois
27. 1 bureau avec base et dessus de métal 36 po x 72 po
28. 1 chaise de secrétaire
29. 1 calculatrice C'Unon, série CP 1012
30. 1 machine à écrire portative de marque Olivetti
31. 1 filière verticale 3 tiroirs, format légal, à l'épreuve du feu
32. 2 classeurs à Cardex
33. 2 fauteuils empilables
34. 1 bureau d'exécutif 36 po x 72 po
35. 1 classeur sur roues, 3 tiroirs
36. 1 classeur horizontal, 4 tiroirs
37. 1 fauteuil pivotant en cuir
38. 1 classeur en métal, 4 tiroirs, format lettre
39. 1 calculatrice de marque Canon, modèle P 101
40. 1 machine à écrire portative de marque Olivetti
41. 1 machine à écrire manuelle Olivetti, modèle Linea 98
42. 1 balai électrique Brentwood
43. Lot de cendriers, corbeilles à papier, etc.
44. 1 tracteur de ferme Allis Chalmers, 1980, modèle 5040, série 471621
45. 1 Cadillac 1979, modèle De Ville, série 6D47 S 99271551
46. 1 Straight Body Chevrolet 1978, modèle C 65, série CCE 678 V 154992
47. 1 Straight Body Ford 1974, modèle 8000, série W 814 VV 05738
48. 1 Straight Body Chevrolet, modèle C 70, série CIT DB 9V120577.

La mise à prix est fixée à 77 277,25 \$, soit 25 % de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation municipale des municipalités, multipliée par le facteur établi pour ces rôles par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au syndic, en argent ou par chèque visé à l'ordre du syndic, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le ONZIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Montréal, le 27 novembre 1984

Le syndic,
ALBERT DIONNE

Samson Bélair Inc.,
Local 2224, Tour de la Bourse
C.P. 395
Montréal, QC, H4Z 1J2
Tél.: (514) 871-1515

38648

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Drummond

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Drummond

Nos 500-05-002556-841 (district de Montréal)

405-18-000015-845

LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau principal au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, *et al.*, partie demanderesse, contre **MONSIEUR VINZENZ GEYER**, cultivateur, résidant et domicilié au 31, rang du Ruisseau sud, Saint-Guillaume, comté de Yamaska, district de Drummond, et **MONSIEUR GERHARD GEYER**, cultivateur, résidant et domicilié au 31, rang du Ruisseau sud, Saint-Guillaume, comté de Yamaska, district de Drummond; (tous deux faisant affaires sous la raison sociale Ferme Geyer & Fils Enr., partie défenderesse.

«I. a) Une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre renouvelé de la paroisse de Saint-Guillaume, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant le lot numéro cinq cent seize tirt deux (516-2);

b) une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume, de la contenance de la largeur du lot 517 sur la profondeur qu'il y a entre le chemin public et les lots 217 et 218, plus ou moins, tenant au nord-est au chemin public, au sud-est au lot 518, au sud-ouest aux lots 217 et 218, et au nord-ouest au lot 516-2, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre renouvelé de la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant une partie du lot numéro cinq cent dix-sept (ptie 517).

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujets les lots 516-2 et 517, à un bail en faveur de SOQUIP enregistré à la division d'enregistrement de Yamaska sous le numéro 121799. (bloc no 1)

II. a) Une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume, partant d'un point situé à l'intersection des lots 690, 691 et du chemin public, de ce point dans sa ligne nord-est vers le sud-est sur toute la profondeur du lot 690, de ce point dans sa ligne sud-est vers le sud-ouest sur toute la largeur du lot 690, de ce point dans sa ligne sud-ouest vers le nord-ouest longeant la ligne séparative des lots 689 et 690 jusqu'à un point situé à cent pieds (100 pi) ou trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) du chemin public, de ce point dans sa ligne nord-ouest vers le nord-est sur une distance de cent pieds (100 pi) ou trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m), de ce point à nouveau d'Un sa ligne sud-ouest vers le nord-ouest jusqu'au chemin public sur une distance de cent pieds (100 pi) ou trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m), de ce point à nouveau dans sa ligne nord-ouest vers le nord-est longeant le chemin public jusqu'au point de départ, tenant au nord-ouest au rang Lachapelle et à la partie du lot 690 appartenant à Michel Desjarlais, au nord-est au lot 691, au sud-est aux terres du rang VI, et au sud-ouest au lot 689 et à la partie du lot 690 appartenant à Michel Desjarlais, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre renouvelé de la paroisse de Saint-Guillaume, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant une partie du lot numéro six cent quatre-vingt-dix (ptie 690);

b) un immeuble sis et situé en la paroisse de Saint-Guillaume, connue et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre renouvelé de la paroisse de Saint-Guillaume, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant le lot numéro six cent quatre-vingt-onze (691);

c) une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume, partant d'un point situé à l'intersection des lots 691, 692 et du rang Lachapelle, de ce point dans sa ligne nord-ouest vers le nord-est longeant le chemin du rang Lachapelle, jusqu'à un point situé à soixante-six pieds (66 pi) ou vingt mètres et onze centièmes (20,11 m) du rang Mamasse, de ce point dans sa ligne nord-est vers le sud-est sur une distance de cent vingt pieds (120 pi) ou trente-six mètres et cinquante-sept centièmes (36,57 m), de ce point à nouveau dans sa ligne nord-ouest vers le nord-est sur une distance de soixante-six pieds (66 pi) ou vingt mètres et onze centièmes (20,11 m), de ce point à nouveau dans sa ligne nord-est vers le sud-est longeant le rang Mamasse jusqu'à l'intersection des lots 692, 691 et du rang Mamasse, de ce point dans sa ligne sud-est vers le sud-ouest sur toute la largeur du lot 692, de ce point dans sa ligne sud-ouest vers le nord-ouest longeant la ligne de division des lots 691 et 692 sur toute la profondeur du lot 692, tenant au nord-ouest au

rang Lachapelle et à la partie du lot 692 appartenant à Jocelyn Boulanger, au nord-est au rang Mamasse et à la partie du lot 692 appartenant à Jocelyn Boulanger, au sud-est et au sud-ouest au lot 691, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Guillaume, division d'enregistrement de Yamaska comme étant une partie du lot numéro six cent quatre-vingt-douze (ptie 692). Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujets les lots 690, 691 et 692 à un bail en faveur de SOQUIP suivant acte enregistré à la division d'enregistrement de Yamaska sous le numéro 121995. (bloc no 2)

III. a) Une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume, de la contenance de deux arpents (2 arpents) ou cent dix-sept mètres et quatre centièmes (117,04 m) par une profondeur de trente-sept arpents (37 arpents) ou deux mille cent soixante-cinq mètres et vingt-neuf centièmes (2 165,29 m), tenant au nord-est au ruisseau, au nord-ouest au lot 923, au sud-est aux lots 924 et 926, et au sud-ouest au résidu du lot 925 appartenant à Roger Arpin, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-David, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant une partie du lot numéro neuf cent vingt-cinq (ptie 925);

b) une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-David, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant le lot numéro neuf cent vingt-six (926);

c) une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume, de la contenance de trois quarts d'arpent ou quarante-trois mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (0,75 arp ou 43,89 m) de largeur par une profondeur de six arpents ou trois cent cinquante et un mètres et douze centièmes (6 arp ou 351,12 m) plus ou moins, tenant au nord-est au lot 928, en arrière au sud-ouest à la partie du lot 927 appartenant à Roger Arpin, du côté sud-est au lot 929, et du côté nord-ouest à la partie du lot 927 appartenant à Roger Arpin, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-David, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant une partie du lot numéro neuf cent vingt-sept (ptie 927);

d) une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-David, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant le lot numéro neuf cent vingt-huit (928).

Sauf et à distraire dudit lot neuf cent vingt-huit (928), une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume, en la deuxième concession du Ruisseau-des-Chênes, de figure irrégulière bornée et décrite

comme suit: au nord-est par la branche sud-ouest de la rivière Saint-David, mesurant le long de cette limite huit mètres et soixante-treize centièmes (8,73 m); au sud-est par une partie du lot 928, emprise actuelle, mesurant le long de cette limite cinquante-cinq mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (55,89 m); au sud-ouest par une autre partie du lot 928, chemin du Ruisseau des Chênes vers l'ouest, mesurant le long de cette limite six mètres et quatre-vingt-sept centièmes (6,87 m) et au nord-ouest par une autre partie du lot 928, mesurant le long de cette limite seize mètres et soixante et un centièmes (16,61 m) et quarante mètres et quatre-vingt-deux centièmes (40,82 m) suivant un arc de cercle de trois cent trente-trois mètres et soixante-neuf centièmes (333,69 m) de rayon, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-David, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant une partie du lot neuf cent vingt-huit (ptie 928), sans bâtisse.

g) Une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume, étant la profondeur qu'il y a entre le chemin public tel que rélargi et les terres de la paroisse de Saint-Marcel et le lot 930 par toute la largeur du lot 929, tenant au nord-est au chemin public tel que rélargi, au nord-ouest aux lots 927 et 928, au sud-est aux lots 930, 932 et 935, et au sud-ouest aux terres de la paroisse de Saint-Marcel et au lot 930, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-David, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant une partie du lot numéro neuf cent vingt-neuf (ptie 929);

f) Une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume, étant la profondeur qu'il y a entre le chemin public tel que rélargi et la branche nord-ouest du Ruisseau-des-Chênes par toute la largeur du lot 929, tenant au nord-ouest au lot 928, au nord-est à la branche nord-ouest du Ruisseau-des-Chênes, au sud-est au lot 935, et au sud-ouest au chemin public tel que rélargi, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-David, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant une partie du lot numéro neuf cent vingt-neuf (ptie 929);

g) un immeuble sis et situé en la paroisse de Saint-Guillaume, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-David, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant le lot numéro neuf cent trente (930);

h) Un immeuble sis et situé en la paroisse de Saint-Guillaume, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-David, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant le lot numéro neuf cent trente et un (931);

i) une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume, étant toute la largeur du lot 932 par une profondeur de huit arpents trois perches et huit pieds (8 arpents 3 perches et 8 pieds) ou quatre cent quatre-vingt-huit mètres et dix-sept centièmes (488,17 m), tenant au sud-ouest au lot 931, au nord-ouest au lot 929, au sud-est au lot 933, et au nord-est au résidu du lot 932, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-David, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant une partie du lot numéro neuf cent trente-deux (ptie 932);

j) une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume, étant toute la largeur du lot 933 par une profondeur de huit arpents trois perches et huit pieds (8 arp 3 per et 8 pi) ou quatre cent quatre-vingt-huit mètres et dix-sept centièmes (488,17 m), tenant au nord-ouest au lot 932, au nord-est au résidu du lot 933, au sud-ouest au lot 931, et au sud-est au lot 934, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-David, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant une partie du lot numéro neuf cent trente-trois (ptie 933);

k) une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume, étant toute la largeur du lot 934 par une profondeur de huit arpents trois perches et huit pieds (8 arp 3 per et 8 pi) ou quatre cent quatre-vingt-huit mètres et dix-sept centièmes (488,17 m), tenant au nord-ouest au lot 933, au nord-est au résidu du lot 934, au sud-ouest au lot 931, et au sud-est au cadastre de la paroisse de Saint-Guillaume, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-David, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant une partie du lot numéro neuf cent trente-quatre (ptie 934).

À distraire cependant des parties du lot neuf cent vingt-neuf (929) décrites plus haut, une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume en la deuxième concession du Ruisseau-des-Chênes, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: au nord-est par la branche sud-ouest de la rivière Saint-David, mesurant le long de cette limite neuf mètres et dix-huit centièmes (9,18 m); au sud-est par une partie du lot 928, mesurant le long de cette limite trente-sept mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (37,98 m) suivant un arc de cercle de trois cent un mètres et soixante-neuf centièmes (301,69 m) de rayon et quatre mètres et un centième (4,01 m); au sud-ouest par une autre partie du lot 928, chemin du Ruisseau des Chênes vers l'ouest, mesurant le long de cette limite huit mètres et dix centièmes (8,10 m) et au nord-ouest par une autre partie du lot 928, emprise actuelle, mesurant le long de cette limite quarante-sept mètres et trente six centièmes (47,36 m), connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de

Saint-David, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant une partie du lot numéro neuf cent vingt-neuf (ptie 929), sans bâtisse.

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujets les lots 927, 929, 930, 931, 932, 933, et 934 à un bail en faveur de SOQUIP suivant acte enregistré à la division d'enregistrement de Yamaska sous le numéro 119741. Sujets les lots 927, 929, 930, 931, 932, 933, et 934 à une servitude en faveur de The Southern Canada Power Company Ltd., suivant acte enregistré à la division d'enregistrement de Yamaska sous le numéro 88217. Sujets les lots 925, 926, et 928 à un bail en faveur de SOQUIP enregistré à la division d'enregistrement de Yamaska sous le numéro 121799. (bloc no 3)

IV. a) Une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre renouvelé de la paroisse de Saint-Guillaume, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant le lot numéro trois cent soixante-dix-sept (377). Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet le lot 337 à une servitude en faveur de The Southern Canada Power Company Ltd., suivant acte enregistré à la division d'enregistrement de Yamaska sous le numéro 88059. Sujet le lot 377 à un bail en faveur de SOQUIP suivant acte enregistré à la division d'enregistrement de Yamaska sous le numéro 121995. (bloc no IV)

V. a) Une autre portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre renouvelé de la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant la subdivision quatre du lot originaire cinq cent trente-neuf (539-4). Sujet le lot 539, à un bail en faveur de SOQUIP suivant acte enregistré à la division d'enregistrement de Yamaska sous le numéro 121995. (bloc no V)

La mise à prix est fixée pour le bloc no I à 12 673,43 \$; la mise à prix est fixée pour le bloc no II à 33 488,70 \$; la mise à prix est fixée pour le bloc no III à 82 611,75 \$; la mise à prix est fixée pour le bloc no IV à 7 437,00 \$; la mise à prix est fixée pour le bloc no V à 5 867,11 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en cinq blocs, au bureau de la division d'enregistrement de Yamaska, 400, rue Notre-Dame,

Saint-François-du-Lac, QC, le MARDI QUINZIÈME
jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 23 novembre 1984

38649

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000205-83
405-18-000002-843

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Banque Nationale du Canada, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Montréal, partie demanderesse, contre JEAN-CLAUDE BEAULIEU, domicilié au rang Saint-Louis, Sainte-Brigitte-des-Saults, comté de Nicolet, QC, partie défenderesse.

« 1. Un terrain situé en la concession Saint-Louis, en la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults, côté nord-ouest de cette dernière, mesurant deux arpents de largeur sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, borné en front, soit au sud-est, au chemin de front de la concession; en profondeur, au nord-ouest, à la concession Saint-Alexandre, du côté sud-ouest, au lot numéro cent quatre appartenant à Henri-Paul Martel ou représentants et du côté nord-est, à la moitié nord-est du lot numéro cent trois appartenant à Léo Courchesne ou représentant. Lequel terrain est désigné au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults comme constituant la moitié sud-ouest du lot numéro cent trois (½ S.O. 103).

2. Un terrain situé en la même paroisse, concession Saint-Louis, mais côté sud-est de cette dernière, mesurant deux arpents de largeur sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, étant le lot cent dix-neuf (no 119) dudit cadastre.

3. Un autre terrain mesurant deux arpents de largeur sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, étant le lot cent vingt et un (no 121) dudit cadastre.

4. Un terrain mesurant un arpent de largeur sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, borné en front, soit au nord-ouest, au chemin de front de la concession, en profondeur, au bout sud-est, au lot numéro soixante-seize de la concession de Hartville, du côté sud-ouest, au lot numéro cent vingt et un désigné en troisième lieu

et du côté nord-est, à la moitié nord-est du lot cent vingt-deux appartenant à Bruno Lupien ou représentants, désigné au même cadastre comme constituant la moitié sud-ouest du lot numéro cent vingt-deux (ptie S.O. no 122), le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

5. Un terrain situé en la concession Saint-Louis en ladite paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults, côté nord-ouest de cette concession, mesurant deux arpents de largeur sur trente arpents de profondeur, plus ou moins. Lequel terrain est désigné au cadastre susdit comme constituant le lot de terre numéro cent quatre (no 104). Moins et à distraire, la partie latérale et longitudinale nord-est sous l'emprise de la route conduisant du chemin de front de la concession à la concession Saint-François en la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval.

En plus, les biens meubles suivants sont des immeubles par destination: silo à moulée Côté, 6 tonnes; débouleur Starline, 18 pieds; écurer Vincent, 350 pieds. »

La mise à prix est fixée à 24 627,40 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Nicolet, 395, rue Mgr-Courchesne, Nicolet, QC, le MARDI HUITIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 20 novembre 1984

38537

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000198-846
405-18-000019-847

LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE COEUR DU QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 150, rue Éloi-de-Grandmont, Nicolet, district de Trois-Rivières, JOC 1E0, partie demanderesse, contre JEAN DUFRESNE, résidant et domicilié au 141, route 259, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, district de Drummond, JOC 1A0, et CLÉMENCE DUFRESNE, résidant et domiciliée au

2429, rue Lajoie, cité et district de Trois-Rivières, C8Z 3G4, partie défenderesse.

« Un terrain situé dans les limites du village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, comté de Drummond, dans le Douzième Rang, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro un (1-1) du cadastre officiel du canton de Simpson, division d'enregistrement de Drummond; avec le restaurant dessus construit, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 830, rue Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil. »

La mise à prix est fixée à 11 533,80 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI QUINZIÈME jour de JANVIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 26 novembre 1984 38650

Frontenac

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000056-84-7
S. 235-18-000025-84-5-99

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9^e étage, Montréal, district de Montréal, H2Y 2W3, partie demanderesse, contre GINETTE NICOL, faisant affaires sous la raison sociale de TRANS GES ENR., domiciliée et résidant au 79, Notre-Dame sud, Robertsonville, district de Frontenac, G0N 1L0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford, mis en cause.

« A) un lot connu et désigné comme étant la subdivision numéro sept du lot numéro douze-C (no 12-C-7) du Cinquième Rang du cadastre officiel du canton de Thetford, division d'enregistrement de Thetford, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances;

B) un lot connu et désigné comme étant la subdivision numéro trente-quatre du lot numéro douze-C (no 12-C-34) du Cinquième Rang du cadastre officiel du canton de Thetford, division d'enregistrement de Thetford, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à huit mille trois cent dix-neuf dollars (8 319,00 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, Saint-Alphonse ouest, Thetford-Mines, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 26 novembre 1984 38651

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000295-816
S. 655-18-000014-848

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE MANICOUAGAN, demanderesse, contre BRUNO DESBIENS, défendeur.

« La parcelle A dix-sept (A-17) du bloc A, village de Chute-aux-Outardes, de l'arpentage primitif du canton de Ragueneau, correspondant au lot A dix-sept du bloc A (lot A-17 du bloc A) du cadastre officiel du canton de Ragueneau, comté de Saguenay; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 173, de la rue Bellevue, Chute-aux-Outardes. Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobi-

liers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation.

La mise à prix est fixée à 11 440,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI QUINZIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMOND CÔTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 20 novembre 1984 38594

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-02-000686-821
S. 655-18-000020-837

L LA VILLE DE HAUTERIVE, demanderesse, contre LES IMMEUBLES ROGER BOUDREAU INC., défenderesse.

Un immeuble connu et désigné comme étant et composant la subdivision huit de la subdivision six du lot originaire numéro sept-un du rang Un (lot 7-1-6-8, rg 1), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Laflèche, bureau d'enregistrement de Saguenay, district de Hauterive.

Sauf et à distraire: un immeuble connu et désigné comme étant et composant la subdivision un de la subdivision huit de la subdivision six du lot originaire numéro sept-un du rang Un (lot 7-1-6-8-1, rg 1) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Laflèche. Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, ville de Baie-Comeau (secteur Hauterive), au numéro d'immeuble 964, Delanoé.

La mise à prix est fixée à 1 675,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par

chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement du Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le LUNDI QUATORZIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMOND CÔTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 12 novembre 1984 38595

Kamouraska

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
Nos 250-02-000137-841
250-18-000016-843

VILLE DE POHÉNÉGAMOOK, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à quartier Estcourt, ville de Pohénégamook, G0L 1J0, partie demanderesse, contre RÉJEAN MORNEAU, domicilié et résidant au 365, 4^e Avenue, Saint-Paul de Montmagny, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Kamouraska, mis en cause.

« Une pointe de terrain faisant partie du lot numéro vingt-D dans le Onzième Rang (lot 20-D ptie, rg XI) du cadastre officiel pour le canton de Pohénégamook; mesurant une largeur d'environ cent quatre-vingt-trois pieds (183 pi) le long du chemin public en partant de la ligne frontalière entre le Canada et les États-Unis d'Amérique qui croise ledit chemin public par une profondeur d'environ trente pieds (30 pi) sur son côté nord-ouest, bornée à Roland William ou représentants, soit toute la profondeur qu'il y a à cet endroit entre ledit chemin public et ladite ligne frontalière, et bornée au nord-est au chemin public et vers le sud à la frontière entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 917,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur

la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Kamouraska, 395, rue Chapleau, Saint-Pascal, le MARDI VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1985 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour provinciale
Rivière-du-Loup, le 12 novembre 1984 38538

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
Nos 250-02-000137-841
250-18-000016-843

VILLE DE POHÉNÉGAMOOK, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à quartier Estcourt, ville de Pohénégamook, G0L 1J0, partie demanderesse, contre RÉJEAN MORNEAU, domicilié et résidant au 365, 4^e Avenue, Saint-Paul de Montmagny, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot vingt et un -A du Dixième Rang (ptie 21-A, rg X) du cadastre officiel du canton de Pohénégamook, division d'enregistrement de Témiscouata; mesurant une largeur de deux cent trente-cinq pieds (235 pi) le long de la route 289, par une largeur d'environ deux cent vingt pieds (220 pi) le long du lac Pohénégamook et étant borné vers le nord-est par le lac Pohénégamook, vers le nord-ouest par une partie du lot 20-B, propriété de M. Clément Caron ou représentants, vers le sud-ouest par la route 289 et vers le sud-est par une partie du lot 21-A, propriété de M. Lorenzo Morneau ou représentants; le tout sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 209,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65 A, rue Iberville, Rivière-du-

Loup, le MARDI VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour provinciale
Rivière-du-Loup, le 12 novembre 1984 38539

Montmagny

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montmagny
Nos 300-05-000223-829
300-18-000013-843

LA SODEQ DE L'EST DU QUÉBEC, corporation légalement constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies du Québec, et régie par la Loi concernant les sociétés de développement de l'entreprise du Québec, ayant son siège social à Rimouski, district de Rimouski, demanderesse, contre RADIO CKBM 1982 INC., corporation légalement constituée en vertu de la Loi des corporations commerciales canadiennes, ayant un principal bureau au 121, rue Saint-Thomas, Montmagny, district de Montmagny, défenderesse.

« Un emplacement situé au 120, rue Saint-Jean-Baptiste est, Montmagny, connu et désigné comme le lot numéro quatre-vingt-huit (88) du cadastre officiel révisé du village de Montmagny, division d'enregistrement de Montmagny; avec circonstances et dépendances, et avec bâtisses dessus construites, ainsi que tous les immeubles par destination, c'est-à-dire la machinerie, l'outillage ainsi que tous autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans et sur les lieux présentement hypothéqués pour compléter l'exploitation de ladite entreprise de radiodiffusion. »

La mise à prix est fixée à 13 696,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,28, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, au 25, boulevard Taché est, Montmagny, le MERCREDI NEUVIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 3 décembre 1984 38540

Montréal*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 No 500-02-044999-774

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre JACQUES BEAUDRY, résidant et domicilié au 511, rue Francine, Fabreville, ville de Laval, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement situé à ville de Laval (Fabreville), connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent vingt-six (226-29), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose. Mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur en front le long de la rue et cinquante et un pieds et sept dixièmes de pied (51,7 pi) de largeur en arrière par cent quatre pieds de profondeur le long de la ligne nord-ouest et cent quatre pieds et cinq dixièmes de pied (104,5 pi) de profondeur le long d'une autre ligne. Avec la maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 511, de la rue Francine. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et avec et sujet notamment à une servitude en faveur de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, enregistrée à Laval sous le numéro 135830. »

La mise à prix est fixée à 12 475,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1985, à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 20 novembre 1984

38561

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-001634-847

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre JEAN BONNIN, gentilhomme, domicilié et résidant au 1400, chemin Bord-de-l'Eau, Sainte-Dorothée, ville de Laval, et DAME JEANNINE HUGÉ BONNIN, domiciliée et résidant au 1400, chemin Bord-de-l'Eau, Sainte-Dorothée, ville de Laval, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble de la partie défenderesse conjointement et solidairement:

« Un immeuble ayant front sur le chemin Bord-de-l'Eau, Sainte-Dorothée, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-sept de la redivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-trois (83-87) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothée, division d'enregistrement de Laval. Avec toutes les bâtisses dessus érigées notamment une maison portant le numéro 1400, chemin Bord-de-l'Eau, Sainte-Dorothée, ville de Laval, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 6 525,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, Québec, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 20 novembre 1984

38562

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-021640-824

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, 1, carré Westmount, Westmount, QC, demanderesse, contre MAGENTA COURRIER SERVICES LTD., 1603,

Marie-Anne est (ou 1012, Lagauchetière est, Montréal), et DAME ANNE MARIE OLSEN (née Bonin) 1601, rue Marie-Anne est, Montréal, QC, défendresses, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, 1, rue Notre-Dame est, local 2.175, Montréal, QC, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Marie-Anne dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la partie sud-est du lot numéro deux cent quatre-vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro un (I.-S.-E. ptie 287) du plan officiel et livre de renvoi du village de Saint-Jean-Baptiste, division d'enregistrement de Montréal, mesurant vingt-six pieds de largeur (ayant front sur la rue Marie-Anne), par soixante-cinq pieds de profondeur (ayant front sur la rue Marquette) pour une superficie totale de mille six cent quatre-vingt-dix pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: au nord-est par le lot 1-328B (rue Marquette), au sud-est par le lot 1-278-A (rue Marie-Anne), au sud-ouest par le lot 1-286 et au nord-ouest par la partie nord-ouest du lot 1-287; avec bâtisse y érigée portant les numéros d'immeuble 1599, 1601 et 1603 de ladite rue Marie-Anne, ville de Montréal. »

La mise à prix est fixée à 18 592,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIXIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 novembre 1984 38596

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-016083-847

BROSSARD ALUMINIUM INC., corps politique dûment incorporé ayant bureau situé au 72, rue Victoria, Greenfield-Park QC; demanderesse, contre MARCEL THOMAS et JEAN-PIERRE SAVOIE, tous deux domiciliés et résidant au 4495, Domville, Saint-Hubert,

QC, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un immeuble situé en la ville de Saint-Hubert, connu et désigné comme étant les lots numéros neuf cent soixante-douze, neuf cent soixante-treize et neuf cent soixante-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158-972, 973 et 974) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly. Avec bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 4495, rue Domville en ladite ville de Saint-Hubert, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 7 482,50 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le HUITIÈME jour de JANVIER 1985, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 novembre 1984 38563

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-053533-829

CAISSE POPULAIRE ST-JEAN VIANNEY, société régie par la Loi ayant un bureau au 2219, rue Sainte-Hélène, Longueuil, district de Montréal, demanderesse, contre YOLANDE BIRMINGHAM, domiciliée et résidant au 5630, Grande-Allée, Saint-Hubert, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Saint-Hubert, ayant front sur la rue Grande-Allée, connu et désigné comme étant le lot numéro huit cent quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-deux (162-815) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hubert. Avec maison y dessus érigée portant le numéro d'immeuble 5630, Grande-Allée, Saint-Hubert. »

La mise à prix est fixée à 17 852,50 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoine, édifice Montval, Longueuil, QC, le HUITIÈME jour de JANVIER 1985, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 novembre 1984 38564

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006982-845

MITSUBISHI ELECTRIC SALES CANADA INC., ayant son bureau au 911A, Denison-Markham, Ontario, demanderesse, contre GREGOIRE (KRIKOR) BAS-MADJIAN, résidant et domicilié au 7550, Béique, Cartierville, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur le chemin Bates à Montréal, province de Québec, lequel terrain est désigné au cadastre du village incorporé de Côte-des-Neiges comme étant constitué des subdivisions trois cent soixante-dix-sept, cent quatre-vingt-un et cent quatre-vingt-deux du lot originaire soixante-dix A (70A-377, 181 et 182); avec le bâtiment construit sur le terrain et portant le numéro 2585 du chemin Bates, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 74 259,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 novembre 1984 38652

Fieri Facias de Terris et de Bonis
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003693-841

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE NAPIERVILLE-LAPRAIRIE (autrefois connue sous le nom de la Caisse d'entraide Économique de Napierville-Laprairie), corporation légalement constituée, ayant son siège social au 350, rue Saint-Jacques, Napierville, district d'Iberville, et JACQUES JOURDAIN, domicilié et résidant au 6293, rue de Jumonville, Montréal, district de Montréal, demandeurs, contre INVESTISSEMENTS A.G.C. INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1220, rue Union, Sainte-Catherine, district d'Iberville, et BRASSERIE ROBAR INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1220, rue Union, Sainte-Catherine, district d'Iberville, et VENANT BACHANT, domicilié et résidant au 93, rue Sainte-Thérèse, Saint-Rémi, district d'Iberville, et JEAN-GUY ROBERT, domicilié et résidant au 385, rue Principale, Saint-Mathieu, district d'Iberville, et RAYMOND DIONNE, domicilié et résidant au 4500, promenade Patton, appartement 1007, île Paton, Laval, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Un immeuble situé sur la rue Union en la ville de Sainte-Catherine-d'Alexandrie, division d'enregistrement de Laprairie, connu et désigné comme suit, savoir:

a) la partie sud-est du lot numéro soixante-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent trente (630-ptie S.-E. 76) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine, mesurant ledit immeuble, soixante-cinq pieds (65 pi) de largeur par cent dix pieds et neuf dixièmes de pied (110,9 pi) de profondeur dans sa ligne sud-ouest et cent onze pieds (111 pi) de profondeur dans sa ligne nord-est et bornée comme suit, au sud-est par le lot 630-291 ci-après décrit, au sud-ouest par une partie du lot 630-77 audit cadastre, au nord-est par une partie du lot 630-75 et au nord-ouest par le résidu dudit lot ;

b) la partie sud-est du lot numéro soixante-quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent trente (630-ptie S.-E. 75) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant ledit immeuble, soixante-cinq pieds (65 pi) de largeur par cent onze pieds de profondeur (111 pi) dans sa ligne sud-ouest et cent onze pieds et un dixième de pied (111,1 pi) de profondeur dans sa ligne nord-est et bornée comme suit, au sud-est par le lot 630-292, au sud-ouest par la partie 630-76, au nord-est par la partie du lot 630-74 et au nord-ouest par le résidu dudit lot;

c) du lot numéro deux cent quatre-vingt-onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent trente (630-291) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine;

d) du lot numéro deux cent quatre-vingt-douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent trente (630-292) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve, avec une maison dessus érigée aux numéros 1220 et 1222, rue Union, Sainte-Catherine.

Ainsi que tous les équipements nécessaires à l'exploitation du commerce de restauration exploitée à l'intérieur de ladite maison dessus érigée et placés à perpétuelle demeure par le propriétaire, tel que, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, les tables, les chaises, le bar, les tabourets, les ustensiles de cuisine, les fours, les réfrigérateurs, les accessoires de bar, les accessoires de cuisine, etc. »

La mise à prix est fixée à 55 328,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le ONZIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 novembre 1984

38597

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003164-840
C.M.B. C 2242-84
S. 200-18-000262-848

LA VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre **CLAUDE CÔTÉ**, 62, avenue Saint-Ignace, Beauport, QC, défendeur.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision soixante-dix-neuf du lot originaire mille cinq cent trente-huit (1538-79) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec; le tout avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Localisation: 62, avenue Saint-Ignace. »

La mise à prix est fixée à huit mille trois cent trente-deux dollars et cinquante cents (8 332,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le QUATORZIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 décembre 1984

38658

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003165-847
C.M.Q. 795 de 1983
S. 200-18-000255-842

LA VILLE DE QUÉBEC, corps politique et incorporé par acte de la Législature, ayant son siège social au 2, rue Desjardins, ville de Québec, district de Québec, demanderesse, contre **LA GLACE FRONTE-**

NAC LTÉE, corporation légalement constituée possédant un immeuble situé au 45, rue Renaud, Québec, cadastre 2102-7-P., 2102-8-P., 2102-9-P. de Saint-Sauveur, défenderesse.

« A) Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot deux mille cent deux – sept (2102-7) du cadastre de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Québec, de figure rectangulaire, bornée vers le nord-est par une partie du lot 2102-7, vers le sud-est par une partie du lot 2102-10 (rue Saint-Alexis), vers le sud-ouest par le lot 2102-64 (avenue Renaud) et vers le nord-ouest par une partie du lot 2102-8 ci-dessous décrite; mesurant 10,67 mètres vers le nord-est, 16,15 mètres vers le sud-est, 10,67 mètres vers le sud-ouest et 16,15 mètres vers le nord-ouest et contenant en superficie 172,3 mètres carrés.

B) Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot deux mille cent deux – huit (2102-8) du susdit cadastre, de figure rectangulaire, bornée vers le nord-est par une partie du lot 2102-8, vers le sud-est par une partie du lot 2102-7 ci-dessus décrite, vers le sud-ouest par le lot 2102-64 (avenue Renaud) et vers le nord-ouest par une partie du lot 2102-9 ci-dessous décrite; mesurant 10,67 mètres vers le nord-est, 16,15 mètres vers le sud-est, 10,67 mètres vers le sud-ouest et 16,15 mètres vers le nord-ouest et contenant en superficie 172,3 mètres carrés.

C) Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 2102-9 du susdit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le nord par le lot 2445, vers le nord-est par une partie du lot 2102-9, vers le sud-est par une partie du lot 2102-8 ci-dessus décrite et vers le sud-ouest par le lot 2102-64 (avenue Renaud); mesurant 18,29 mètres vers le nord, 9,33 mètres vers le nord-est, 16,15 mètres vers le sud-est et 17,30 mètres vers le sud-ouest et contenant en superficie 215,1 mètres carrés. »

La mise à prix est fixée à deux mille six cent soixante-neuf dollars et soixante-deux cents (2 669,62 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le QUATORZIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 décembre 1984

38659

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002463-847
C.M.Q. 901 de 1982
S. 200-18-000188-845

LA VILLE DE QUÉBEC, corps politique et incorporé par acte de la Législature, ayant son siège social au 2, rue Desjardins, ville de Québec, district de Québec, demanderesse, contre LES PLACEMENTS SINEL INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social situé au 6995, 7^e Avenue est, Charlesbourg, QC, et possédant un immeuble sur le boulevard Saint-Joseph, Québec, cadastres 255-10, 256-12 de Charlesbourg, défenderesse.

« La subdivision dix du lot originaire deux cent cinquante-cinq (255-10) et la subdivision douze du lot originaire deux cent cinquante-six (256-12) du cadastre de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, et situé sur le boulevard Saint-Joseph, Québec. »

La mise à prix est fixée à quatorze mille sept cents dollars (14 700,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le QUATORZIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 décembre 1984

38660

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Rimouski
No 100-18-000034-843

G.U.S. CANADA INC., corps politique incorporé, ayant un bureau à Montréal et propriétaire de la chaîne de magasins Légaré, partie demanderesse, contre ALAIN SMITH, R.R. 132, Sayabec ouest, comté de Matapédia, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Matapédia, à Amqui, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de Sayabec, connu et désigné comme étant partie des lots numéros quatre-vingt-neuf et quatre-vingt-dix (ptie 89 & 90) au cadastre officiel pour le rang Sud-Ouest, chemin Mata-pédia, canton Awantjish sauf et à distraire la lisière vendue au ministère de la Voirie suivant enregistrement à Amqui, sous le numéro 34929 contenant environ quatre-vingt acres en superficie (80 ac), borné à l'ouest par l'autre partie du lot 89 occupée par Ernest Bouchard ou représentant, au nord par le chemin Matapédia, à l'est par l'autre partie du lot 90 appartenant à Ernest Lévesque ou successeurs, au sud par partie des lots cinquante-deux et cinquante-trois (pties 52 & 53) du rang un du cadastre officiel pour le canton Awantjish. Le tout avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 3 223,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Amqui, au 29, boulevard Saint-Benoit nord, Amqui, le JEUDI DIXIÈME jour de JANVIER 1985 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
M. LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 15 novembre 1984 38541

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000483-848
S. 3073

LA COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST, corporation légalement constituée, ayant un bureau à Sherbrooke, et BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2532, rue King ouest, Sherbrooke, district de Saint-François, demanderesse, contre GRANIT INTERNATIONAL INC., corporation légalement consti-

tuee, ayant un bureau au chemin Beaudoin, Beebe-Plain, dit district, défenderesse, et LOUIS ROULEAU et ÉMILE ROULEAU, défendeurs conjoints et solidaires, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Stanstead, mis en cause.

« Un terrain de figure quadrangulaire et formé d'une partie du lot trois cent quatre-vingt-treize (ptie 393) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stanstead, municipalité d'Ogden, laquelle partie du lot est mieux décrite et bornée comme suit: assumant que la direction vers le sud de la ligne est du lot 393 est un azimuth conventionnel de 175°05'28" et commençant au coin nord-est du lot 393 étant l'intersection de la ligne est du lot 393 avec le côté sud du chemin public (point P-1). De là, successivement, les tenants et aboutissants, lignes azimuths conventionnels et distances qui suivent:

Tenants et aboutissants	Ligne	Azimuth	Dist.	Point
Vers l'est: lot 394	droite	175°05'28"	453,97	P-2
Vers le sud: lot 27 au cadastre du village de Beebe-Plain	droite	258°43'20"	104,24	P-3
Vers l'ouest: 393 ptie	droite	356°59'43"	422,50	P-4
Vers le nord: chemin public, sans désignation cadastrale	courbe extérieure		99,67	
	rayon		598,92	
	corde	59°09'18"	99,55	
jusqu'au point de départ				P-1

Contenant en superficie quarante et un mille neuf cent soixante-sept mètres carrés et un dixième, Système International (41 967,1 m², SI).

Le tout tel qu'il appert au certificat de localisation et plan préparés par Roger Boisclair, arpenteur-géomètre, le 12 décembre 1980 sous le numéro 1092 de ses minutes. Avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Liste d'équipement: Une (1) scie à 4 câbles (shop made); une (1) scie à 1 câble (shop made); un (1) hoist pour tire-chaînes des scies; une (1) pompe à eau, série no 1-AC98C9M; une (1) pompe à eau, série no E706665; deux (2) grosses polisseuses à slab (shop made); un (1) wench pour changer les câbles de la scie à 4 câbles; un (1) compresseur de marque Carrier Co., 276 po³, série no 5-H-120-1159-Kfl-54; un (1) compresseur de marque Reavel and Co. Ltd., 100 po³.

Ipswich, England, no 18997; une (1) crane de 25 tonnes; une (1) crane de 15 tonnes; une (1) crane de 10 tonnes; une (1) crane de 4 tonnes; une (1) crane de 2 tonnes; une (1) crane de 1 tonne; une (1) polisseuse à main de marque Strant, série no 7080-A; une (1) polisseuse à main de marque Strant, série no 8187; quatre (4) tailleurs de pierre manuels avec table hydraulique; une (1) casseuse de pierres (splitter) de marque Hydrasplit, modèle no 96-B, série no 69-21; un (1) top polisher Carry no U-11; un (1) top polisher no A-26473-OD; deux (2) bangers à die de 3 pi pour top polisher; un (1) banger à die de 10 pi pour broyeur de contour; un (1) broyeur de contour (contour grinder) de marque Patch Wegner Co. Inc., Rutland, Vermont, série no D.D.-200-31; un (1) grinder sur pied de marque Rex, série no 41791134; une (1) scie à diamant manuelle de marque Soon Saw no 6-73; une (1) scie à diamant automatique de marque Lane Montpellier, avec table hydraulique t lame de 30/36 po; deux (2) suction blowers avec moteur (aspirateurs de poussière); deux (2) drills pneumatiques; un (1) set de torches à couper; une (1) miter saw for crating; un (1) automatic nailor; un (1) strapping tool; un (1) lot d'outils de tailleur (hand cutting tool); 550 pi de convoyeurs à rouleaux de marque Matthews Conveyor Co.; un (1) lot de moteurs de remplacement; un (1) flat polisher de marque Thibault, modèle no GB545, avec 12 mètres de rail et équipement, série no GB545-NR-33; un (1) flat polisher de marque Thibault, modèle no GB545, avec 12 mètres de rail et équipement, série no GB545-NR-37; une (1) débiteuse à diamant de marque Gilbert, modèle no P45GA, avec moteur 75 H.P., disque de 8 pi 2 po computer avec écran, boîte de commande et autres accessoires; une (1) scie à diamants (débiteuse) de marque Gilbert, modèle no P45GA, no de série 346-06-82, et incluant moteurs disque de 2,5 mètres de diamètre et autres équipements. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est établi à 42 564,75 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead-Plain, QC, le VENDREDI ONZIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 26 novembre 1984

38631

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

Nos 200-05-002598-840

750-18-000118-846

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, corporation ayant un bureau au 2700, boulevard Laurier, local 2000, à Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre JEAN-MARIE POULIN, 98 Grande-Ligne, Sainte-Angèle-de-Monnoir, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse.

1. Une terre située en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, rang de la Grande-Ligne, connue et désignée sous le lot numéro deux cent quatre-vingt-trois (lot 283), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville;

2. Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, rang de la Grande-Ligne, connu et désigné comme étant des parties des lots numéros deux cent quatre-vingt-quatre, deux cent quatre-vingt-cinq et deux cent quatre-vingt-six (pties 284, 285 et 286) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, mesurant quatre arpents (4 arp) de largeur par quinze arpents (15 arp) de profondeur, le tout, plus ou moins et borné: en front, au nord, par le résidu desdits lots 284, 285 et 286, appartenant à Gabriel Guertin ou représentants, en profondeur au sud par le trait carré des terres du rang Saint-François, d'un côté à l'est par une partie du lot numéro 283, du même cadastre et de l'autre côté à l'ouest par une partie du lot numéro 288, des mêmes plan et livre de renvoi officiels.

Les susdites parties des lots 284, 285 et 286, ci-dessus mentionnées au paragraphe 2, peuvent plus particulièrement se décrire comme suit:

2.1 Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, rang de la Grande-Ligne, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-quatre (ptie 284) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, mesurant deux arpents (2 arp) de largeur, sur une profondeur de quinze arpents (15 arp), le tout plus ou moins et borné, en front, au nord par le résidu dudit lot 284 appartenant à Gabriel Guertin ou représentants, en profondeur au sud par le trait carré des terres du rang St-François, d'un côté, à l'est, par une partie du lot 283 du même

cadastre et de l'autre côté à l'ouest par une partie du lot numéro 285 dudit cadastre;

2.2 Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, rang de la Grande-Ligne, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-cinq (ptie 285), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, mesurant un arpent (1 arp) de largeur sur quinze arpents (15 arp) de profondeur, le tout plus ou moins, et borné en front, au nord, par le résidu dudit lot 285 appartenant à Gabriel Guertin ou représentants, en profondeur au sud par le trait carré des terres du rang Saint-François, d'un côté à l'est par une partie du lot numéro 284, du même cadastre et de l'autre côté à l'ouest par une partie du lot numéro 286, dudit cadastre;

2.3 Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, rang de la Grande-Ligne, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-six (ptie 286), des plans et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, mesurant un arpent de largeur (1 arp) sur une profondeur de quinze arpents (15 arp), le tout plus ou moins et borné, en front, au nord par le résidu dudit lot 286 appartenant à Gabriel Guertin ou représentants, en profondeur au sud par le trait carré des terres du rang Saint-François, d'un côté à l'est par une partie du lot numéro 285, du même cadastre et de l'autre côté à l'ouest par une partie du lot numéro 288 dudit cadastre;

3. Une terre située en la paroisse de Ste-Angèle-de-Monnoir, rang de la Grande-Ligne, connue et désignée comme étant les parties des lots numéros deux cent soixante-quatre et deux cent soixante-cinq (pties 264 et 265), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, mesurant quatre arpents (4 arp) de front, sur treize arpents (13 arp) en profondeur, le tout plus ou moins et bornée, en front, au nord par le chemin du rang de la Grande Ligne en profondeur au sud par un terrain de quatre arpents (4 arp) de largeur sur sept arpents (7 arp) de longueur étant la propriété d'Hormidas Deslauriers ou représentants et séparant le terrain présentement décrit de la partie des mêmes lots 264 et 265 appartenant à Raymond Beaugard ou représentants d'un côté à l'est par le trait carré des terres du rang de la cote double et de l'autre côté à l'ouest par une partie du lot 266 du même cadastre;

Sauf et à distraire;

3.-A. Du lot numéro deux cent soixante-cinq (265), la partie vendue par Jean-Maurice Beaudry à Laure Beaudoin, suivant l'acte du 20 juillet 1960, enregistré le 22

juillet 1960, sous le numéro 86454 et y décrite comme suit:

Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, dit comté de Rouville, mesurant deux cent soixante-cinq pieds (265 pi) dans sa ligne ouest, cent pieds (100 pi) dans sa ligne sud, cent soixante-cinq pieds (165 pi) dans sa ligne est et cent soixante-quinze pieds (175 pi) dans sa ligne nord-est, formant partie du lot numéro deux cent soixante-cinq (ptie 265) des plan et livre de renvoi officiels de ladite paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir et borné: en front, à l'ouest, par le chemin public; et des trois (3) autres côtés, par le résidu dudit lot restant à Jean-Maurice Beaudry (ou représentants), le tout, en mesures anglaises;

3.-B Les deux (2) parties du lot numéro deux cent soixante-quatre (pties 264), vendues par Jean-Maurice Beaudry à Sa Majesté la Reine Élisabeth II, pour le compte du ministère de la Voirie, province de Québec, suivant l'acte du 27 juillet 1967, enregistré le 29 juillet 1967, sous le numéro 100943 et y décrites comme suit:

— Une certaine parcelle de terrain de figure irrégulière située dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, comté de Rouville, connue et désignée aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, division d'enregistrement de Rouville, comme étant partie du lot originaire numéro deux cent soixante-quatre (ptie 264); bornée au nord-est dans sa ligne A-B, mesurant trois mille quatre-vingt-deux pieds et cinq dixièmes (3 082,5 pi) par une autre partie du lot deux cent soixante-quatre (ptie 264) restant la propriété de Jean-Maurice Beaudry, au sud-est dans sa ligne B-C, mesurant trois cent six pieds et cinq dixièmes (306,5 pi) par une autre partie du lot deux cent soixante-quatre (ptie 264) propriété de Arthur Guertin et requise pour construction de l'auto-route, au sud-ouest dans sa ligne C-D mesurant deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze pieds et cinq dixièmes (2,894,5 pi) par une autre partie du lot 264 restant la propriété de Jean-Maurice Beaudry, au nord-ouest dans sa ligne A-D mesurant trois cent quatre-vingt-onze pieds et deux dixièmes (391,2 pi) partie par une partie du lot 119 propriété de Gaston Malo et partie par une partie du lot 120 propriété de Lucien Bessette et toutes deux requises pour la construction de l'auto-route, contenant en superficie huit cent quatre-vingt-seize mille cinq cent cinquante pieds carrés (896,550 pi²), soit vingt-quatre arpents carrés et trois cent soixante-deux millièmes (24,362 arp) et montrée sur le plan A.-4000-3-20, préparé par J.-Jean Amyot, arpenteur-géomètre, en date du 4 septembre 1963;

— Une parcelle de terrain de figure irrégulière, située dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, comté de Rouville, connue et désignée aux

plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, division d'enregistrement de Rouville, comme faisant partie du lot originaire numéro deux cent soixante-quatre (ptie 264); bornée au sud-ouest, dans la ligne B-A, mesurant trois mille quatre-vingt-deux pieds et cinq dixièmes (3,082,5 pi), par une autre partie dudit lot numéro deux cent soixante-quatre (ptie 264) décrite plus haut comme première parcelle; à l'ouest dans la ligne A-E mesurant vingt-deux pieds et sept dixièmes (22,7 pi), par le chemin de la Grande-Ligne; au nord-est dans la ligne E-F mesurant trois mille cent trois pieds et un dixième (3 103,1 pi) par une partie des lots originaires numéros 106, 105, 104, 103, 102, 101, 100 et 99; au sud-est, dans la ligne F-B mesurant un pied et sept dixièmes (1,7 pi) par une autre partie du lot 264 propriété de Arthur Guertin;

Contenant en superficie cinquante-quatre mille sept cent trente-cinq pieds carrés (54 735 pi²) mesures anglaises, soit un arpent carré et quatre cent quatre-vingt-sept millièmes (1,487 arp²).

Toutes les dimensions données plus haut sont en mesures anglaises et la superficie en mesures anglaises et françaises.

Le tout, tel que montré sur un plan parcellaire préparé par J.-Jean Amyot, le 4 septembre 1963.

Les susdites parties des lots 264 et 265 ci-dessus mentionnées au paragraphe 3, peuvent plus particulièrement se décrire comme suit:

3.1 Une terre située en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, rang de la Grande-Ligne, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro deux cent soixante-quatre (ptie 264), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, d'une superficie d'environ cinq acres (5 ac) (2,02 ha) et bornée, en front, au nord par le chemin du rang de la Grande Ligne, en profondeur au sud par une partie dudit lot 264, d'une profondeur de sept arpents (7 arp) étant la propriété de Hormidas Deslauriers ou représentants et séparant la partie dudit lot 264 présentement décrite de la partie du même lot 264 appartenant à Raymond Beauregard ou représentants, d'un côté à l'est par les parties dudit lot 264 vendues au ministère de la Voirie de la province de Québec, suivant l'acte enregistré le 29 juillet 1967, sous le numéro 100943, séparant la partie du lot 264 présentement décrite du trait carré des terres du rang de la côte double et de l'autre côté à l'ouest par une partie du lot 265 du même cadastre;

3.2 Une terre située en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, rang de la Grande-Ligne, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro deux cent

soixante-cinq (ptie 265), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, contenant environ vingt-et-un acres (21 ac) (8,5 ha) en superficie et bornée en front, au nord, en partie par le chemin du rang de la Grande-Ligne, en partie par une partie dudit lot 265 vendue à Laure Beaudoin suivant l'acte enregistré le 22 juillet 1960, sous le numéro 86454 et en partie par le chemin du rang de la Grande-Ligne, en profondeur au sud par une partie dudit lot 265 d'une profondeur de sept arpents (7 arp) étant la propriété de Hormidas Deslauriers ou représentants et séparant la partie du lot 265 présentement décrite d'une partie du même lot 265 appartenant à Raymond Beauregard ou représentants, d'un côté, à l'est, en partie par ladite partie du lot 265 vendue à Laure Beaudoin suivant l'acte enregistré sous le numéro 86454 et en partie par une partie du lot 264 du même cadastre et de l'autre côté à l'ouest en partie par une partie du lot 265 vendue à Laure Beaudoin suivant l'acte enregistré sous le numéro 86454 et en partie par une partie du lot 266 du même cadastre;

4. Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent soixante-six (ptie 266) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, mesurant deux arpents de largeur (2 arp) sur treize arpents (13 arp) de longueur, le tout plus ou moins et bornée en front, au nord, par le chemin du rang de la Grande Ligne, en profondeur au sud, par le résidu dudit lot 266 mesurant deux arpents (2 arp) de largeur sur dix-sept arpents (17 arp) de longueur, appartenant à Hormidas Deslauriers ou représentants, d'un côté, à l'est par une partie du lot 265 et de l'autre côté à l'ouest par une partie du lot numéro 267, tous du même cadastre;

5. Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent soixante-sept (ptie 267) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, mesurant un arpent (1 arp) de largeur sur quinze arpents (15 arp) de longueur, le tout plus ou moins et borné en front, au nord, par le chemin du rang de la Grande-Ligne, en profondeur au sud par le résidu dudit lot 267 appartenant à Hormidas Deslauriers ou représentants, d'un côté à l'est par une partie du lot 266 et de l'autre côté à l'ouest par une partie du lot numéro 268, tous du même cadastre.

6. Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, au rang de la Grande-Ligne, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent cinquante et un (251) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de

la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, contenant neuf arpents (9 arp) (3,08 ha) en superficie, plus ou moins;

À distraire cependant dudit lot 251, la partie vendue par Georges Carrier à Vincent Geoffré suivant l'acte du 2 mars 1968, enregistré le 5 mars 1968, sous le numéro 102358 et y décrite comme suit:

Un emplacement situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, comté de Rouville, dans le rang de la Grande-Ligne, côté nord, mesurant quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) de largeur à la frontière, en suivant le chemin dudit rang de la Grande-Ligne et soixante-treize pieds (73 pi) aussi de largeur à la profondeur, sur une longueur de cent quarante-cinq pieds (145 pi) dans la ligne séparant le terrain présentement vendu de celui d'Uldéric Malo et de cent quinze pieds (115 pi) dans l'autre ligne, formant partie du lot connu et désigné sous le numéro 251 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, et borné: en front, au sud, par le chemin public du rang de la Grande Ligne; d'un côté, à l'ouest, par la partie du lot numéro 248 desdits plan et livre de renvoi officiels appartenant à Uldéric Malo; en profondeur, au nord, et de l'autre côté, à l'est, par le résidu dudit lot 251 appartenant à René Brodeur ou représentants;

La susdite partie du lot numéro 251 ci-dessus mentionnée au paragraphe 6, peut plus particulièrement se décrire comme suit:

6. Un terrain situé en la paroisse de Ste-Angèle-de-Monnoir, au rang de la Grande-Ligne, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 251, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, d'une superficie d'environ sept acres (7 ac) (2,8 ha) et borné comme suit: en front au sud, en partie par une partie dudit lot 251 vendue à Vincent Geoffré suivant l'acte enregistré le 5 mars 1968, sous le numéro 102358 et en partie par le chemin public du rang de la Grande-Ligne, en profondeur au nord par la ligne limitative nord dudit lot 251, d'un côté à l'est par une partie du lot numéro 252, même cadastre ou la ligne limitative est dudit lot et de l'autre côté, à l'ouest, en partie par ladite partie du lot 251 vendue à Vincent Geoffré suivant l'acte enregistré sous le numéro 102358 et en partie par une partie du lot 248 dudit cadastre ou par la ligne limitative ouest dudit lot 251;

7. Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, au rang de la Grande-Ligne, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent quarante-huit (248) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, d'une superficie de seize arpents (16 arp) 5,47 ha) plus ou moins.

8. Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, au rang de la Grande-Ligne, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent quarante-cinq (245), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, contenant cinquante-neuf arpents (59 arp) (20,18 ha) en superficie, plus ou moins;

Sauf et à distraire;

8.A. dudit lot numéro 245, la partie vendue par Uldéric Malo à Georgette Hamel, suivant l'acte du 31 juillet 1965, enregistré le 5 août 1965, sous le numéro 96519 et y décrite comme suit:

Un terrain mesurant deux cent onze pieds (211 pi) de largeur; deux cent cinquante pieds (250 pi) dans sa ligne sud-ouest et quatre-vingt-trois pieds (83 pi) dans sa ligne nord-est, mesures anglaises, formant partie dudit lot deux cent quarante-cinq (ptie 245) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir et borné: au sud-est, par le chemin public du rang de la Grande-Ligne; au nord-ouest, par la partie dudit lot numéro 245 appartenant à Martial Courtemanche; au nord-est, par le terrain appartenant à Uldéric Malo et au sud-ouest, partie par une partie dudit lot 245 restant à Uldéric Malo et partie la partie dudit lot 245 appartenant à Martial Courtemanche;

8.B. Dudit lot 245, toute la partie contenant environ huit arpents (8 arp) en superficie et étant située au nord-ouest du grand ruisseau traversant ledit lot numéro 245;

8.C. Desdits lots numéros 245 et 248, la partie desdits lots vendues par Uldéric Malo à René Paquette, suivant l'acte du 2 octobre 1968, enregistré le 4 octobre 1968, sous le numéro 103899 et y décrite comme suit:

Un emplacement situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, comté de Rouville, mesurant environ cinq cents pieds (500 pi) de largeur au trait carré, cinq cent quatre-vingt-quatre pieds (584 pi) de profondeur dans la ligne sud et cent quarante-sept pieds (147 pi) de profondeur dans sa ligne nord, mesures anglaises et plus ou moins et dont la ligne de front suit l'angle du chemin public; borné en front, vers l'est, par le chemin public du rang de la Grande-Ligne; en profondeur, vers l'ouest par le terrain de Martial Courtemanche; vers le sud, par le terrain de Jean-Maurice Beaudry, à une clôture y érigée derrière une haie de cèdres et vers le nord, par le lot numéro 251 appartenant à Ovide Carrier ou représentants à la clôture y érigée. Cet emplacement est composé de parties des lots numéros 245 et 248 des plan et livre de renvoi officiels de ladite paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir;

Les susdites parties des lots 248 et 245, ci-dessus mentionnées aux paragraphes 7 et 8 peuvent plus particulièrement se décrire comme suit:

7. Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, au rang de la Grande-Ligne, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent quarante-huit (ptie 248), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, contenant environ onze acres (11 ac) (4,45 ha) en superficie et borné comme suit: en front, au sud, par ladite partie du lot numéro 248 vendue à René Paquette suivant l'acte enregistré sous le numéro 103899, en profondeur au nord par le lot 249 du même cadastre, d'un côté à l'est par la ligne limitative est dudit lot 248 et de l'autre côté à l'ouest par une partie du lot numéro 245 du même cadastre;

8. Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, rang de la Grande-Ligne, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 245, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, d'une superficie d'environ quarante-cinq acres (45) (18,21 ha) et borné comme suit: en front, au sud en partie par le chemin public du rang de la Grande-Ligne, en partie par une partie dudit lot 245 vendue à Georgette Hamel, suivant l'acte enregistré sous le numéro 96519 en partie par le chemin public du rang de la Grande-Ligne et en partie par une partie dudit lot numéro 245 vendue à René Paquette suivant l'acte enregistré sous le numéro 103899, en profondeur au nord par un grand ruisseau, séparant la partie du lot numéro 245 du résidu dudit lot 245, d'un côté à l'ouest en partie par ladite partie du lot numéro 245 vendue à Georgette Hamel suivant l'acte enregistré sous le numéro 96519 et en partie par la ligne limitative ouest dudit lot numéro 245 et de l'autre côté à l'est en partie par ladite partie du lot numéro 245 vendue à Georgette Hamel suivant l'acte enregistré sous le numéro 96519, en partie par ladite partie du lot numéro 245 vendue à René Paquette, suivant l'acte enregistré sous le numéro 103899 et en partie par une partie du lot numéro 248 du même cadastre;

9. Un terrain vacant situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 245, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, mesurant environ cent cinq pieds (105 pi) de front et quatre-vingt-seize pieds (96 pi) à la profondeur, sur une longueur de cinq cent quatre-vingt-quatre pieds (584 pi) dans sa ligne est et de cinq cent cinquante-quatre pieds (554 pi) dans sa ligne ouest (à partir du terrain de Georgette Hamel) et borné en front, au sud, par le chemin de la

Grande-Ligne en profondeur au nord par une partie du lot 245 appartenant à Jean-Marie Poulain, d'un côté à l'ouest par une partie du lot 245 appartenant à Jean-Marie Poulain et à une autre partie du lot 245 vendue à Georgette Hamel, suivant l'acte enregistré sous le numéro 96519 et de l'autre côté à l'est par une partie dudit lot 245 appartenant à Camille Marcotte ou représentants.

Sauf et à distraire de cette dernière partie du lot numéro deux cent quarante-cinq (ptie 245) la partie mesurant quarante pieds (40 pi) de largeur sur une profondeur d'environ quatre-vingt-trois pieds (83 pi) dans sa ligne est et située au chemin public et qui appartient à Georgette Hamel, suivant l'acte enregistré sous le numéro 96519;

La partie du lot numéro 245 ci-dessus mentionnée au paragraphe 9, peut plus particulièrement se décrire comme suit:

9. Un terrain vacant situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 245, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, mesurant en front au sud, environ cent cinq pieds (105 pi) moins les quarante (40) pieds appartenant à Georgette Hamel suivant l'acte enregistré sous le numéro 96519 et quatre-vingt-seize pieds (96 pi) à la profondeur sur une longueur de cinq cent quatre-vingt-quatre pieds (584 pi) dans sa ligne est et de cinq cent cinquante-quatre pieds (554 pi) dans sa ligne ouest moins environ les quatre-vingt-trois pieds (83 pi) appartenant à Georgette Hamel, cette dernière mesure mesure étant prise dans sa ligne est et bornée en front au sud, en partie par une partie dudit lot 245 appartenant à Georgette Hamel, suivant l'acte enregistré sous le numéro 96519 et en partie par le chemin public du rang de la Grande-Ligne, en profondeur au nord par une partie du lot numéro 245 appartenant à Jean-Marie Poulain, d'un côté à l'ouest en partie par une partie du lot numéro 245 appartenant à Jean-Marie Poulain et une autre partie du lot numéro 245 appartenant à Georgette Hamel, suivant l'acte enregistré sous le numéro 96519 et de l'autre côté à l'est par une partie du lot numéro 245 appartenant à Camille Marcotte ou représentants.

10. Un morceau de terre de forme irrégulière étant une partie du terrain du chemin de fer passant au travers du lot numéro 286 du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, étant une partie de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro deux cent quarante-six (246-3) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, mesurant soixante-sept pieds et un dixième (67,1 pi) de largeur sur une longueur

moyenne de deux mille cent pieds (2,100 pi) plus ou moins, mesures anglaises, et borné: au nord-est, par le lot numéro 286, au sud-ouest, par le lot numéro 246-2 et une partie dudit lot 286; au sud-est, par partie du lot 286 et au nord-ouest par une ligne tirée à travers ledit lot 246-3 parallèlement au chemin public du rang de la Grande-Ligne et à une distance de trois mille cent pieds (3 100 pi) mesurée vers le sud-est, le long dudit chemin de fer; contenant une superficie de trois arpents et quatre-vingt-trois centièmes d'arpent carré (3,83 arp²) (1,31 ha) plus ou moins.

11. Un terrain de figure triangulaire, situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, connu et désigné comme étant des parties des lots 244-A et 244-B, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville, contenant environ deux arpents (2 arp) (0,68 ha) en superficie, plus ou moins et borné en front vers le sud-est par le chemin public du rang de la Grande-Ligne, d'un côté vers le sud-ouest par les lots numéros 246-6, 246-7 et de l'autre côté vers le nord-est par une partie du lot 245, tous du même cadastre;

12. Une lisière de terrain, de figure triangulaire, étant des parties des subdivisions numéros six, sept et huit, du lot originaire numéro deux cent quarante-six (ptie 246-6, ptie 246-7 et ptie 246-8), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Sainte-Angèle, division d'enregistrement de Rouville (étant partie du chemin de fer Montréal, Portland et Boston à travers des lots originaires numéros 244-A, 244-B et 245) et plus amplement décrite comme suit:

Commençant à l'intersection de la limite nord-ouest du chemin public avec la limite nord-est dudit lot 246-6; de là, dans une direction nord-ouest, suivant la limite nord-est dudit lot numéro 246-6, dudit lot 246-7 et d'une partie dudit lot numéro 246-8 à un point, à une distance de huit cents pieds (800 pi) de la limite sud-est du chemin public, mesurée vers le sud-est, le long de ladite limite nord-est du lot 246-8; de là, dans une direction sud-ouest et parallèlement à ladite limite sud-est du chemin public et à huit cents pieds (800 pi) de là, à un point dans la limite sud-ouest dudit lot 246-8; de là, dans une direction sud-est, en ligne droite à travers les parties desdits lots numéros 246-8, 246-7 et 246-6 au point de départ.

Cette lisière de terrain est bornée: au nord-est, par partie desdits lots numéros 245, 244 et 244-B; au nord-ouest, par partie dudit lot numéro 246-6, 246-7 et 246-8 appartenant à Roger Guertin ou représentants; au sud-ouest, par partie des lots numéros 246-6, 246-7 et 246-8. Cette lisière de terrain contenant en superficie de trois arpents et douze centièmes (3,12 arp) carrés (1,07 ha) plus ou moins.

À distraire, cependant de ladite partie du lot numéro 246-8, la partie vendue par Jean-Maurice Beaudry à Raphaël Umbriaco en vertu de l'acte de vente à lui consenti par Jean-Maurice Beaudry en date du 29 mars 1974, enregistré le 9 avril 1974, sous le numéro 120458 et y décrite comme suit:

Un terrain vacant, situé en la paroisse Sainte-Angèle-de-Monnoir, mesurant environ deux cent trente-six pieds (236 pi) de longueur, sur une largeur d'environ cinquante-et-un pieds (51 pi) plus ou moins, le plus ou le moins devant tourner au profit ou à la perte de Raphaël Umbriaco, quelque grande que soit la différence, étant formé d'une partie du lot numéro huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro 246 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir et borné: vers le nord-ouest, par le terrain de Raphaël Umbriaco, formé d'une partie du même lot; vers le sud-est, par d'autres parties du même lot restant à Jean-Maurice Beaudry à un fossé ou décharge existant; d'un côté, vers le nord-est, par M. Briand ou représentants; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le terrain de Roger Guertin.

Le tout avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Servitudes

Sujet ledit immeuble aux servitudes enregistrées encore existantes, dont notamment les suivantes et affectant les parties de lot ci-après mentionnées:

— les susdites parties des lots 283, 284, 285 et 286 sont sujettes à une servitude en faveur d'Hydro-Québec, suivant l'acte enregistré sous le numéro 162029;

— les susdites parties des lots 264, 265, 266 et 267 sont sujettes à une servitude perpétuelle de passage pour l'utilité d'une partie des mêmes lots appartenant à Hormidas Deslauriers ou représentants, tel qu'établi à l'acte enregistré sous le numéro 73623;

— les susdites parties des lots 264, 265, 266 et 267 sont sujettes à une servitude d'utilité publique en faveur de Southern Canada Power Cie Ltd, suivant l'acte enregistré sous le numéro 48977;

— la susdite partie du lot 245 est sujette à une servitude en faveur de Southern Canada Power Cie Ltd, suivant l'acte enregistré sous le numéro 60330 et les susdites parties des lots 248 et 251 sont également sujettes à une servitude en faveur du même organisme suivant l'acte enregistré sous le numéro 60331;

— la susdite partie du lot numéro 283 est sujette à une servitude en faveur de la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, suivant l'acte enregistré sous le numéro 86166;

— la susdite partie du lot numéro 264 est sujette à une servitude de non-accès en faveur du ministère de la Voirie de la province de Québec, suivant l'acte enregistré sous le numéro 100943.

La mise à prix est fixée à la somme de 25 718,00 \$ montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, rue Edmond-Guillet, Marieville, le MARDI VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint
MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 19 novembre 1984 38542

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Coaticook

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Coaticook, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du conseil à l'hôtel de ville au 150, rue Child, Coaticook, le mercredi 12 décembre 1984 à 10 heures, pour défaut de paiement des taxes, a été publiée au journal « Le Progrès » de Coaticook les 20 et 27 novembre 1984, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Coaticook, le 1^{er} décembre 1984

38565

Le greffier,
ROMA FLUET

Ville de Lachenaie

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes à l'hôtel de ville, 3355, boulevard Saint-Charles, Lachenaie, le 20 décembre 1984, à 14 heures pour taxes impayées, a été publié au journal « Trait d'Union », les 27 novembre et 4 décembre 1984, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Lachenaie, le 20 novembre 1984

38615

Le secrétaire trésorier,
LUC AMIREAULT

Errata

MISSIONNAIRES DE LA CONSOLATA (CANADA) CONSOLATA MISSIONARIES (CANADA)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant le changement de dénomination sociale paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1984 10 27 à la page 4778 du numéro 43, relativement à « MISSIONNAIRES DE LA CONSOLATA (CANADA) — CONSOLATA MISSIONARIES (CANADA) », de façon à ce que la dénomination sociale se lise comme suit: « MISSIONNAIRES DE LA CONSOLATA (CANADA) et sa version CONSO-LATA MISSIONARIES (CANADA) ».

L'inspecteur général
des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1322-6675

207

Terrebonne

No 500-02-022177-831

BANQUE DE MONTRÉAL contre NICOLE GRENIER. Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec* du 17 novembre 1984, no 46, aux pages 5195 et 5196, au dernier paragraphe avant la mise à prix, une erreur s'est glissée, on aurait dû y lire:

« Avec droit de passage pour le bénéfice desdits lots sus-désignés, sur les lots numéros 35-12, 34-14, 34-22 et 33-11, tous du rang Dix, cadastre du canton de Wolfe, pour donner accès au chemin public. »

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 22 novembre 1984

206

INDEX

AVIS DIVERS

FOYER DE CHARITÉ (L.P.S.)	5453
PRATIQUE DU ZEN DESHIMARU (L.P.)	5453
RIVERAINS DU LAC D'ALEMBERT INC. (L.P.)	5453
SUCCESSION FRANK KELEMEN (Bénéfice d'inventaire)	5453
SUCCESSION GUY GODBOUT (Bénéfice d'inventaire)	5453
SUCCESSION JEAN-MARC BERTRAND (Bénéfice d'inventaire)	5453
SUCCESSION JULIA SMITH COVA (Bénéfice d'inventaire)	5453
SUCCESSION MARGUERITE RENÉ GAGNON (Bénéfice d'inventaire)	5453
SUCCESSION ROGER MARENGÈRE (Bénéfice d'inventaire)	5454
VILLE D'AYLMER (Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39)	5455
VILLE DE MONTRÉAL (Rachat d'obligations)	5455
VILLE DE MONTRÉAL (SIDAC Carrefour du Plateau Mont-Royal)	5455
VILLE DE SAINTE-FOY (Rachat d'obligations)	5456

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Chantale Lavoie	5456
Diane Lapointe	5456
France Cauchon Plante	5456
François Marcoux	5456
Gertrude Boudreau	5456
Gilbert Comeau	5457
Guy (Gui) Tremblay	5457
Hélène Boisclair	5457
Jean-Claude Stéphane Lavigne	5457
Joseph Arthur Victorien Duchesne	5457
Joseph Bernard	5457
Joseph Guillaume Arsenault	5457
Joseph Jacques Raoul Bérubé	5457
Joseph Raymond Michel Pépin	5458
Luce Gagné	5458
Maria Yolande Laberge	5458
Marie Denise Céré	5458
Marie Hortense	5458
Marie Pierrette Sylvie Fasciano	5458
Marie Rose Proulx	5458
Marie Suzanne Isabelle Demers	5458
Marie Yvonne Juliette Routhier	5459
Mark Shadbolt	5459
Nathalie Bouthillier	5459
Normand Boucher	5459
Sylvain Richard	5459
Yvon Meunier	5459

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

VILLE DE QUÉBEC c. YVES TREMBLAY (Assignment)	5459
---	------

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	5419
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	5428
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	5432

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	5433
--	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ	5438
--	------

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	5439
RIVERAINS DU LAC D'ALEMBERT INC.	5453

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	5444
----------------------------------	------

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	5445
---	------

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	5446
---	------

CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)	5447
--	------

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	5448
---	------

DISSOLUTION (Article 28)	5449
--------------------------	------

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1645-5560 QUÉBEC INC.	5460
APPIA INVESTMENTS INC.	5460
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE 4 X 4 DE VANDRY INC.	5460
ATELIER DE FINISSAGE DE FOURRURES SENDER INC.	5460
BELPHANE CO. LTD.	5460
BRINCO (QUÉBEC) LIMITED	5460
BRINCO (QUÉBEC) LIMITÉE	5460
CAMPDEN CORPORATION	5461
CENTRE FAMILIAL DE LA BASSE-GATINEAU (CFBG)	5461
CHRIS-TEEN INC.	5461
CLUB OSWEGO INC.	5461
COMBUSTION ET ÉQUIPEMENT INDUSTRIELS LTÉE	5461
COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION TIGAR LTÉE	5461
DAYBEL DRESS INC.	5461
DISTRIBUTEUR CAROL BOUCHER INC.	5461
FENÊTRES ALUMINIUM P.A.P. INC.	5462
GESTION SERGE BLOUIN INC.	5462
H. & M. LACOURSIÈRE INC.	5462
HILLTOP CONSTRUCTION INC.	5462
J.F. KEENAN LTÉE	5462
L.H. BOUDREAULT & FILS LIMITÉE	5462
LA LINGERIE HUGUETTE FROMENT INC.	5462
LA MAISON DU CADRE INC.	5463
LAGUE EXPRESS INC.	5463
LANCER INDUSTRIES LIMITED	5463
LE CENTRE D'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DE L'ENTREPRISE	5463
L'ÉCOLE ALTERNATIVE DES LAURENTIDES INC.	5463
LES ASSUREURS ROY, HIRSCHY & ASSOCIÉS INC.	5463
LES CONFECTIONNEURS ROSENFELD LTÉE	5463
LES CONSTRUCTIONS DU SOMMET DE LA COLLINE INC.	5462
LES ÉDITIONS DE LAGRAVE INC.	5463
LES ENTREPRISES A.F. DAVID INC.	5464
LES ENTREPRISES ST-HUGUES INC.	5464
LES INDUSTRIES H.M.I. INC.	5464
LES MANUFACTURES A.J.L. INC.	5464

LES MANUFACTURES A.L. INC.	5464	LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA	
LES PLACEMENTS VENDOME LTÉE	5464		
LES SERVICES RESCOMM LTÉE	5466	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE L'HYDRAULIQUE	5468
LES TRICOTS SYNDROME INC.	5464	FONDERIE ET MACHINERIE MONSARRAT LIMITÉE	5468
LIGUE DE BALLE-MOLLE DE L'ÎLE D'ORLÉANS INC.	5465	(Dissolution)	
LOUIS HOULE LIMITÉE	5465		
MATÉRIAUX A.G. DE PASPÉBIAC INC.	5465	LOI ÉLECTORALE	
MUNREN REALTIES INC.	5465		
PICARDY TRADING CO. LTD.	5465	DÉPUTÉ ÉLU	
PIREMON INCORPORÉE	5465	SAINT-JACQUES: Jean-François Viau	5469
PLACE DU SAGUENAY INC.	5465		
PLACEMENTS GUIMOND INC.	5466	MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
RESCOMM SERVICES LTD.	5466		
RESTAURANT RÉTRO LTÉE	5466	AFFAIRES MUNICIPALES	
ROBE DAYBEL INC.	5461		
ROSENFELD OUTFITTERS LTD.	5463	DIVERS	
SENDER FUR FINISHING INC.	5460	RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION COATICOOK (Constitution d'une régie intermunicipale)	5469
SIDNEY FRIEDMAN INC.	5466		
SOGESFORO INC.	5466	ÉNERGIE ET RESSOURCES	
SUPERIOR TOGS LTD.	5466		
TABAGIE ET VARIÉTÉS I.A.S. LTÉE	5466	CADASTRES	
VENDOME HOLDINGS LTD.	5464		
		ASCOT, CANTON	5469
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES		BEAUPORT, PAROISSE	5470
		BEAUPORT, PAROISSE	5470
CHANGEMENTS	5450	BEAUPORT, PAROISSE	5470
		CAP-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE	5470
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	5451	CHARLESBOURG, PAROISSE	5470
		CHICOUTIMI, PAROISSE	5471
CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA		CHICOUTIMI, PAROISSE	5471
		CHICOUTIMI, PAROISSE	5471
AVIS DE QUALITÉ		CLYDE, CANTON	5471
Ariel Bureau	5467	CLYDE, CANTON	5472
Claude Gagnon	5467	CÔTE-DES-NEIGES, VILLAGE	5472
Jacqueline Garceau	5467	CÔTE-DES-NEIGES, VILLAGE	5472
Roger Gaumond	5467	CÔTE-SAINT-LOUIS, VILLAGE	5472
		COWANSVILLE, VILLAGE	5472
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES		DALQUIER, CANTON	5473
		DEMEULLES, CANTON	5473
AMENDEMENT		FARNHAM, VILLE	5473
APPARTEMENTS D'ASSIGNY	5452	FIGUERY, CANTON	5473
		GORE, CANTON	5474
FORMATION		GRANBY, CANTON	5474
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE L'HEUREUX	5452	HATLEY, CANTON	5474
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MARCHÉ DES GRANDES FOURCHES	5452	JONQUIÈRE, CANTON	5474
		LACHENAIE, PAROISSE	5474
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES		LACHENAIE, PAROISSE	5475
		L'ASSOMPTION, PAROISSE	5475
ASSURANCES — LOI SUR LES		MONTREAL, CITE (QUARTIER SAINT-JACQUES)	5475
LA PRUDASCO, COMPAGNIE D'ASSURANCE (Modification de permis)	5467	MONTREAL, PAROISSE	5475
LA ST-MAURICE, COMPAGNIE D'ASSURANCE (Changement du nombre d'administrateurs)	5468	MONTREAL, PAROISSE	5475
L'UNION CANADIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES (Changement du nombre d'administrateurs)	5468	MONTREAL, PAROISSE	5476
		MONTREAL, PAROISSE	5476
		NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	5476
		NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	5477
		NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	5477
		NOTRE-DAME-DES-NEIGES-DES-TROIS-PISTOLES, PAROISSE	5477

ORFORD, CANTON	5477
PARENT, CANTON	5478
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	5478
PRINCEVILLE, VILLAGE	5478
SAINTE-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	5478
SAINTE-ANDRÉ-D'ACTON, PAROISSE	5478
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	5479
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	5479
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	5479
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	5479
SAINTE-BRUNO, PAROISSE	5479
SAINTE-CÉCILE, PAROISSE	5480
SAINTE-CLET, PAROISSE	5480
SAINTE-CONSTANT, PAROISSE	5480
SAINTE-CONSTANT, PAROISSE	5480
SAINTE-ÉPHREM-D'UPTON, VILLAGE	5481
SAINTE-FLORE, PAROISSE	5481
SAINTE-FLORE, PAROISSE	5481
SAINTE-FLORE, PAROISSE	5481
SAINTE-FLORE, PAROISSE	5481
SAINTE-FRANÇOIS-DE-SALÉS, PAROISSE	5482
SAINTE-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BATISCAN, PAROISSE	5482
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	5482
SAINTE-GEORGES, PAROISSE	5482
SAINTE-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE	5483
SAINTE-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE	5483
SAINTE-HILAIRE, PAROISSE	5483
SAINTE-HILAIRE, PAROISSE	5483
SAINTE-HILAIRE, PAROISSE	5483
SAINTE-HUBERT, PAROISSE	5484
SAINTE-HUBERT, PAROISSE	5484
SAINTE-HYACINTHE, CITÉ	5484
SAINTE-IGNACE-DU-COTEAU-DU-LAC, PAROISSE	5484
SAINTE-JEAN-CHRYSOSTOME, PAROISSE	5485
SAINTE-JEAN-CHRYSOSTOME, PAROISSE	5485
SAINTE-JOSEPH-DE-CHAMBLY, PAROISSE	5485
SAINTE-JOSEPH-DE-CHAMBLY, PAROISSE	5485
SAINTE-LAURENT, PAROISSE	5485
SAINTE-LUC, PAROISSE	5486
SAINTE-LUC, PAROISSE	5486
SAINTE-MARC, PAROISSE	5486
SAINTE-MARCEL, PAROISSE	5486
SAINTE-MARTIN, PAROISSE	5486
SAINTE-MARTIN, PAROISSE	5487
SAINTE-MARTINE, PAROISSE	5487
SAINTE-MATHIEU-DE-BÉLOEIL, PAROISSE	5487
SAINTE-PHILIPPE, PAROISSE	5487
SAINTE-ROSE, PAROISSE	5488
SAINTE-ROSE, PAROISSE	5488
SAINTE-ROSE, PAROISSE	5488
SAINTE-ZOTIQUE, PAROISSE	5488
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	5489
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	5489
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER SUD)	5489
STOKE, CANTON	5489
TEMPLETON, CANTON	5489
TROIS-RIVIÈRES, CITÉ	5490
WARWICK, CANTON	5490

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

LE GROUPE ESTRIE, MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE	5490
VILLE DE LAVAL	5490

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BERTHIER-SUR-MER (L.P.)	5491
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-AUX-SABLES (L.P.)	5491
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-NARCISSE (L.P.)	5491

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DE L'UPA DU NORD DE LA RIVIÈRE ROUGE (Formation)	5492
SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS DE LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL (S. P. C. E. C. M.) (Changement de nom)	5492
SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (S.T.E.C.) (Changement de nom)	5492
SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE COATICOOK (Formation)	5492
SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE LA PATRIE (Formation)	5492
SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE LAC MÉGANTIC (Formation)	5492
SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE MAGOG (Formation)	5493
SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE RICHMOND (Formation)	5493
SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE SAWYERVILLE (Formation)	5493
SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE VALCOURT (Formation)	5493
SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE WEEDON (Formation)	5493
SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE WOLFE (Formation)	5493
SYNDICAT DU SECTEUR DE L'U.P.A. DE WOTTON (Formation)	5494

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS — LOI SUR LA

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	5494
--	------

VENTE(S) EN VERTU DE LA LOI SUR LA FAILLITE

PITRE & DURAND INC. et DIONNE	5494
-------------------------------	------

VENTES PAR SHÉRIF

DRUMMOND

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. GEYER ET AL.	5497
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. BEAULIEU	5500

POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 5)

CONSOLATA MISSIONARIES (CANADA) (Erratum)	5516
MISSIONNAIRES DE LA CONSOLATA (CANADA) (Erratum)	5516

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE COEUR DU QUÉBEC INC. c. DUFRESNE <i>ET AL.</i>	5500	SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE NAPIERVILLE-LAPRAIRIE <i>ET AL.</i> c. INVESTISSEMENTS A.G.C. INC. <i>ET AL.</i>	5506
FRONTENAC		QUÉBEC	
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. NICOL	5501	VILLE DE BEAUPORT c. CÔTÉ	5507
HAUTERIVE		VILLE DE QUÉBEC c. LA GLACE FRONTENAC LTÉE	5507
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE MANICOUAGAN c. DESBIENS	5501	VILLE DE QUÉBEC c. LES PLACEMENTS SINEL INC.	5508
VILLE DE HAUTERIVE c. LES IMMEUBLES ROGER BOUDREAU INC.	5502	RIMOUSKI	
KAMOURASKA		G.U.S. CANADA INC. c. SMITH	5508
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK c. MORNEAU	5502	SAINT-FRANÇOIS	
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK c. MORNEAU	5503	COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST <i>ET AL.</i> c. GRANIT INTERNATIONAL INC. <i>ET AL.</i>	5509
MONTMAGNY		SAINT-HYACINTHE	
SODEQ DE L'EST DU QUÉBEC c. RADIO CKBM 1982 INC.	5503	SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE c. POULIN	5510
MONTREAL		TERREBONNE	
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BEAUDRY	5504	BANQUE DE MONTRÉAL c. GRENIER (<i>Erratum</i>)	5516
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BONNIN <i>ET AL.</i>	5504	VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION	
BANQUE ROYALE DU CANADA c. MAGENTA COURRIER SERVICES LTD. <i>ET AL.</i>	5504	VILLE DE COATICOOK	5516
BROSSARD ALUMINIUM INC. c. THOMAS <i>ET AL.</i>	5505	VILLE DE LACHENAIE	5516
CAISSE POPULAIRE ST-JEAN VIANNEY c. BIRMINGHAM	5505		
MITSUBISHI ELECTRIC SALES CANADA INC. c. BASMADJIAN	5506		